

P23/E2,127

S. M^e Duff. M. D.
W. L. Martin
O. David
W. Georges Fitchot
Pierre Larante par H. V. B. B. B.

St Henri 1^{er} septembre 1896.

A M^e le Maire
et à

M. M. les Echevins de
la cité de St Henri.

Messieurs.

Vous priez donc
porter votre attention sur
la propriété de M^r ~~Charles~~^{James}
~~Falardeau~~^{O. Neil}, rue St Jacques.
cette propriété non expro-
priée se trouvant plusieurs
pieds en avant des autres,
donne une mauvaise appa-
rence à la rue St Jacques

No 6808

Demande des
Citoyens en
re expropriation
de James
O'Neil

1 Sept 1896

et nous cause des domma-
ges considérables au point
de vue de notre commerce
qui en souffre considéra-
blement. Ainsi nous serions
très anxieux de voir cette
propriété expropriée au
plus tôt.

Et nous obligeriez beaucoup
vos tout dévoués, espérant
que vous prendrez les présentes
en sérieuse considération.

M. Gravel
D^r René LeCavalier
J^r LeCavalier
J^r Lemoine
Joseph Lemoine
M. D'Arcy

P23/E2,127

Department of Public Works,

Office of the Superintendent of Dredging,

Ottawa, 1st Sept 189

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
St. Henri Montreal

Dear Sir,

In reply to yours of the
26th inst asking for Capt Ladues
address and what you should do
with the balance of Brisson's wages,
I may say that Ladues address
for the present is Dudge "St. Louis"
Papineauville Que. With respect to
Brisson's wages, if he has signed
the pay sheet I would advise that
the balance of his wages be sent
to his family at Ottawa who are
in great need -

Yours truly
James H. Hosen
Supt.

[Faint handwritten signature or initials, possibly "J. H. Hosen"]

No 6809.

James Hivden
donne l'adresse
de Ledue & les
gages de Pesson
1 Sept 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

TELEPHONE-N°42.

CABLE ADDRESS "JONHALL" MONTREAL.

Hall, Cross, Brown & Sharp.
Advocates.
Barristers, Commissioners, &c.

HON. JOHN S. HALL, Q.C., M.P.P. SELKIRK CROSS, Q.C.
ALBERT J. BROWN. W. PRESCOTT SHARP.

Temple Building.
185, St. James Street.

Montreal, Sept 1st, 1896. 189

Secretary-Treasurer,

Of the City of St Henri.

Dear Sir:--

re Pierre Doris.

The Sun Life Assurance Company have shown us your letter to them of the 24th August, enclosing a statement of account for taxes, amounting to \$143.62, appearing to begin with an item of \$16.85 for Municipal taxes for the years 1892, 1893 and 1894.

Could you inform us whether it is your intention to put up the property for sale, and if so, when? as we do not think the Sun Life Assurance Co. could do as well as your Municipality could.

Thanking you in advance, we are,

Yours truly,

Wm Hall Cross Brown & Sharp
copy letter
sent 3/29/96

No 6810

Hall Bros.
in re property
New Dorice
Sept 1/96

Recd
6254
Bross
1/27/96

Sept 1st 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

No 681

Ordre Charbonneau
plainte en re-
tention sur face
de sa propriété
2 Sept 1896

S^r y
" Henrie

Sept 1896

A
Mess. Les conseillers
pour la dixième fois
je vous demande
pourquoi le trottoir qui
a été fait devant
ma propriété 1831 rue
St^e Ferdinand pour moi
est-il plus bas que celui
des voisins plus bas
la rue est que qu'il a
exception pour moi on
est pour favoriser quelqu'un
toujours que je réclame
du dommage mais
avant faire des frais

P23/E2,127

[Faint, illegible handwriting on the left page of the document]

il me semble qu'il
y a assez d'homme
juste parmi vous
pour me donner
justice je ne puis pas
pour moi je serais
traiter autrement que
n'importe quel autre
citoyen. je ne peut pas
voir pour moi qu'on
vient faire dommage
a ma propriété sans
qu'il y est un but
quelque part. si vous
fait je veut justice
Et j'espere que je l'aurai
sans faire de mal.
notre devoué 1923 St.
Charbonneau Marie Jacques

P23/E2,127

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET
ARPEUTEUR PROVINCIAL.

Bureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 2 Septembre 1896

A son Honneur le Maire & à
Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri

Messieurs,

Vous me permétez d'attirer votre attention sur
la question de l'expropriation du terrain de M^{de} V^o
Victor Mallette, N^o cadastral 1662 de la rue St Jacques,
pour lequel vos Commissaires expropriateurs viennent
de faire une offre.

Le petit plan d'expropriation préparé le 28 Août 9²
pour être annexé au contrat d'achat à intervenir entre
votre Corporation et M^{de} Mallette avait été fait conforme
au plan d'expropriation de la rue St Jacques de 1892,
et déposé chez vous. Ce petit plan avait été fait
aussi conformément à l'occupation actuelle des lieux
par les parties propriétaires des N^{os} 1662 et 1661,
au moins d'après toutes les apparences, le passage
de cour à l'ouest, c'est-à-dire entre les n^{os} 1662 et 1661
n'ayant que l'air de desservir le n^o 1661, voisin de
la propriété de M^{de} Mallette

D'un autre côté, les 6 titres de M^{de} Mallette
consultés chez M. Bissonnette, H. S., ne donnant aucune
dimension ni en largeur ni en profondeur pour cette
propriété, le passage en litige a été laissé d'emblée
de côté

Maintenant

(2)

Maintenant, Messieurs, je dois faire rapport qu'après recherches supplémentaires faites au Bureau du Cadastre ainsi qu'au Bureau d'Enregistrement, depuis qu'est arrivée cette réclamation de M. de Mallette au sujet du passage en question, il a été découvert que ce passage appartient bien au N^o cadastrel 1662 et doit être compris dans l'expropriation Mallette.

Ainsi la superficie à exproprier sur le lot 1662, pour l'élargissement de la rue St Jacques, au lieu de 633 pieds qu'elle était d'abord devient 914 pieds, le tout tel qu'indiqué sur le nouveau petit plan d'expropriation.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Vostre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieure de la Cité de St. Henri.

No 6872
J. E. Vanier en re
Expatriation de
Stm O. Mallette

7 Sept 1896

Comp Vanier

P23/E2,127

P23/E2,127

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET
ARPENTEUR PROVINCIAL.

Bureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 3 Septembre 1896.

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que les réparations à
faire cette année au pavage en asphalté de la rue Notre
Dame, à St-Henri, et que j'avais indiqués aux Contracteurs
Desormeaux et Charrette, ont été faites.

La partie des réparations qui devaient être à la charge
des contracteurs suivant la garantie donnée au contrat
a été exécutée par ces Messieurs.

Les réparations chargeables par votre Corporation
à la "Montreal Gas Co" seraient les suivantes, savoir:

1° À l'intersection de l'avenue Stwater

3'10" x 7'0", 3'8" x 6'10", 3'8" x 7'3", 3'6" x 6'6", 4'1" x 6'4", 3'11" x 6'0",
3'8" x 6'6", et 3'11" x 6'7".

2° Vis-à-vis la maison portant le n° 3352;

4'4" x 5'11", 3'7" x 5'9".

3° Vis-à-vis la maison portant le n° 3619;

3'6" x 5'6".

4° Vis-à-vis la maison portant le n° 3420;

3'5" x 6'9"

formant en tout une superficie totale de $31\frac{85}{100}$ verges carrés
d'asphalte au taux de \$3.43 $\frac{1}{4}$ la verge, suivant contrat
pour les réparations, ou un total de \$109.48 à

(2)

Charger à la "Montreal Gas Co."

Les réparations chargeables à la "Montreal Water and Power Co" sont les suivantes:

1° Vis-à-vis le n° 3401, chez M. Major.

$\frac{1}{2}$ de $(8'4" \times 6'8") + (8'5" \times 4'10") + (12'9" \times 8'4")$

2° Vis-à-vis le n° 3519

$6'8" \times 3'8"$

formant à ces deux endroits une superficie totale de $13\frac{24}{100}$ verges carrés d'asphalte réparé au taux de $\$3.43\frac{3}{4}$ ou un total de $\$47.92$ à charger à la "Montreal Water & Power Co."

Il y aura aussi à charger à M. Major l'autre moitié de la réparation faite au n° 3401, suivant entente préalable, vu que M. Major a placé au même endroit et dans la même excavation un nouveau branchement d'égout.

Il y aura donc à charger à M. Major $11\frac{24}{100}$ verges carrés d'asphalte réparé au taux de $\$3.43\frac{3}{4}$ ou une somme de $\$38.64$

Enfin, il restera payable à M. M. Desormeaux et Charrette la réparation au passage faite à l'intersection nord du prolongement de la rue St Jean, à la rue Notre Dame. A cet endroit, il a fallu réparer l'asphalte et poser une certaine longueur de chaîne en pierre taillée, qui était disparue.

Cette réparation comprend une pièce d'asphalte de $21'6" \times 2'1"$ et $20'6"$ de chaîne, soit $4\frac{7}{100}$ verges carrés d'asphalte, au taux de $\$3.43\frac{3}{4}$ formant en tout $\$16.30$ et $20'6"$ de chaîne @ $0.60\frac{1}{2}$, suivant contrat, ou $\$12.40$.

(3)

Certaines réparations ont dû être faites le long de la double voie du tramway électrique à l'Avenue Atwater; ces réparations ayant été nécessitées par le relèvement de la voie en 1895 par la C^{ie} propriétaire.

Ces réparations seraient les suivantes:

$(5'9'' + 7'0'') \times 0'9'' + 5'8'' \times 1'5'' + \frac{9'3'' + 6'2''}{2} \times 4'6'' + 10'4'' \times 1'2''$ ou une superficie de $7\frac{12}{100}$ verges carrés @ $3.143\frac{3}{4}$ ou 24.47^{ϕ}

Ainsi, Messieurs, votre Corporation aura à payer à Messrs. les Contracteurs de pavage, les sommes suivantes, savoir:

1 ^o	Montant à être remboursé à la Corporation par la " <u>Montreal Gas Co</u> "	\$	109	48
2 ^o	9 ^o 9 ^o 9 ^o 9 ^o 9 ^o			
	par la " <u>Montreal Water & Power Co</u> "		47	92
3 ^o	9 ^o 9 ^o 9 ^o 9 ^o 9 ^o			
	par <u>Mo. Major</u> .		38	64
4 ^o	Montant à être fait au compte de la Corporation sur rue St Jean		28	70
5 ^o	Montant à être remboursé à la Corporation par la " <u>Montreal Street Ry Co</u> "		24	47
	ou un total de	\$	249	21

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Guite Vanier
Ingénier de la Cité de St-Henri

app. J. Guite Vanier 1895

No 6873

J. E. Bannier
en réparation
à l'asphalte

3 Sept 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

No 68130
Joi Renaud
donne les noms
des Héritiers
Messieurs Rolland
4 Sept 1896
L. R.

Montreal. 4. Sept 1896
à La Corporation
- de St. Henri -
Voici les noms de la
Succession, et des héritiers
de feu Thomas Toussaint
Lemoir dit Rolland.
- Succession -
Théophile Rolland
Josephine Rolland
épouse de Mr Brunet
Louise Rolland épouse
de Mr Lemieux
Madame Emory Fauteux
- Héritiers -
l'autre côté

P23/E2,127

Ici les noms des
enfants du dit feu François
saint Lenoir dit Rolland
qui sont héritiers dans
cette succession. —

Léopoldine Rolland
Léopold Rolland
Emery Rolland
Florinda Rolland
fait et signé par
leur mère. —

Zoé Renaud
concernant, l'acquisition
de son propriété —
rue St Jacques, dans
St-Henri. —

P23/E2,127



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,127

CHAMBRE }
ROOM } No 305

BATISSE "NEW-YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES.

BELL TELEPHONE
No 646

PERODEAU & de SALABERRY

Notaires, &c.

Notaries, &c.

N. PÉRODEAU, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu

J. H. JOBIN, N. P.

C. DE SALABERRY, N. P.

Depository of the Notariat of the late
do do

P. MATHIEU, N. P.

L. A. DesROSIERES, N. P.

P. LAMOTHE, N. P.

Montreal, - 7 septembre 1896

Monsieur Jules Beauchamp

Secrétaire-Trésorier

St. HENRI

Cher Monsieur,

Si j'ai bien compris, d'après l'Acte de Québec, 59 Vict, Chap. 52, sanctionné le 21 décembre, 1895, la Cité de St. Henri pourrait être contrainte de procéder à l'expropriation des propriétés désignées comme devant être expropriées pour une amélioration quelconque, après l'expiration des deux années écoulées de l'entrée en vigueur de l'Acte en question, c'est-à-dire après le 21 décembre, 1897

D'un autre côté, si je suis bien informé, la raison pour laquelle la Cité de St. Henri ne procède pas à la continuation des expropriations pour l'élargissement de la rue St. Jacques, c'est qu'elle n'a pas d'argent disponible pour telle fin.

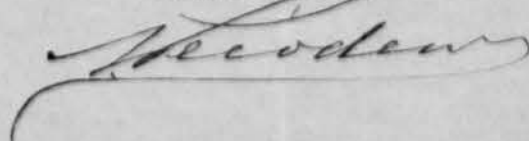
Comme j'ai eu occasion de vous le dire, je n'aurais aucune objection à accorder tout le délai que la Cité de St. Henri désirera avoir pour le paiement de l'indemnité à être accordée pour l'expropriation sur laquelle on pourra s'entendre à l'amiable à raison de ma propriété à St. Henri sur la rue St. Jacques, si la Cité de St. Henri désire procéder à telle expropriation dès maintenant et profiter du délai de paiement que je serais disposé à accorder.

Je comprends aussi que la Cité de St. Henri a le pouvoir de procéder dès maintenant à telle expropriation dans les conditions ci-dessus.

Et dans l'espoir que vous voudrez bien soumettre ma proposition au Conseil, à votre première convenance, veuillez me croire

Avec considération

Votre dévoué



P23/E2,127

No 685
N Brodeau & Co
Expropriation
7 Sept 96

EXPROPRIATION

BRODEAU & CO SALVAGEURS

P23/E2,127

St Henri 8 Sept 1896

A Son Honneur le Maire
& Messieurs le Scherins de la Cité de St Henri

Messieurs

Ayant été a votre Service comme
gardien du parc pendant quelques
années, et ayant été destitué pour
des raison que je ne connais pas
alors je me permet de solliciter de
votre honorable conseil la charge
de chauffeur des fournaies de la
Station pour l'hiver; position que
je m'oblige de remplir seul et
a votre satisfaction au même
conditions que les hivers précédentes
Espérant que votre honorable conseil
prendra ma demande en considération
je me sousscris-voire
très humble serviteur
Celestin. Mantha

No 6876
Celestin Mantha
redemande sa
place Sept 1896

P23/E2,127

P23/E2,127



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 11th. Sept. 1896

Jules Beauchamp Esq.
Clerk & Treasurer
St. Henri.

Dear Sir,

In reply to your letter of 3rd. instant, I beg to say that the Town Engineer, Mr. Chas. Booth, has received instructions from the Council to communicate with the Engineer of your Municipality and, if necessary, with the Engineer of the Canadian Pacific Ry. in reference to the proposed approach to the Westmount station of the C.P.R. from St. Henry.

Yours truly *Am. Pinto*
Secretary-treasurer

P23/E2,127

No 687

Westmount
In Re Nouvelle
Station
11 Sept 96

St. Henry.

Yours truly

Secretary-Treasurer

to the proposed approach to the Westmount station of the C.P.R. from
necessarily, with the Engineer of the Canadian Pacific Ry. in reference
Council to communicate with the Engineer of your Municipality and, if
your Engineer, Mr. Oscar Hoff, has received instructions from the
replied to your letter of 27th instants. I beg to say that the

11th Sept.

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 12 Sept 1894

Après entente et délibérations entre le Conseil de la Cité de St. Henri et P. Alder Vallée l'offre de \$ centecinquante ^{pièds} est acceptée par ledit P. Alder Vallée pour l'expropriation de ^{la} sa propriété portant le Numéro Officiel Parti S. O. 1794 suivant plan préparé a cet effet pour le prolongement de la rue St. Emelis La dite somme de \$ étant pour tous dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit P. Alder Vallée ~~conserve les batisses situées sur le dit terrain mais~~ devra livrer la partie expropriée aussitot que requis pour le passage de la dite rue ~~et devra rebatis immédiatement suivant les reglements des batisses de St. Henri pour la dite rue~~ et le dit ^A a signé la présente comme acceptant.

la remise du
rue de Canal
Allusion en
front de ce lot

P. Alder Vallée

Joseph Sénéchal
P. Alder Vallée
marque

No 688

P. W. Vallée
Entente d'acquisition

17 sep 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

Province de Quebec
Cité de St Henri

A Monsieur le Maire et MM les Echevins de
la Cité de St Henri.

Messieurs:-

Conformement aux instructions que nous avons
reçues de votre Honorable Conseil, nous avons procédé a L'ex-
pertise en evaluation de dommagescausés a M. le Dr. Régis
Prud'homme par l'expropriation de la propriété de Dame Dol-
phis Riel la dite propriété sise et située sur la rue St Jac
ques autre fois Notre-Dame et portant le Numéro civique 1998
de la dite rue et avons l'honneur de faire rapport conjoint
comme suit:-

Valeur des Fixtures	\$250.00
Une année de loyer	250.00

Total	500.00

Cinq cents Dollars

Humblement soumis ce 13 Septembre 1895

Olivier Dion
Jean Bte. Cyr Evaluateurs

Hon. O Dion \$10.00
J bte Cyr 10.00

No 6815a
Olivier Tron
& J. St. Cyr
Rapport sur le
projet de Peel
(Dolphin)
13 Sep 1896

P23/E2,127

- 1895-96 -

MEMOIRE.

No 1733.

C. S. M.

Les Soeurs de la Congrégation de
St. Anne de Montréal
Demande en

La ville de Montréal et al.
Défensives

Reçu de mons. Gilbert Carter de
copie du bref et de la déclara-
tion en cette cause.

St. Henri, 14 Sept. 1896

Louis Côté curé.

No 6819
L'us Lodem
Donnée par
Mef & declaration
127 sep 91

P23/E2,127

P23/E2,127

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et
a tous ceux qu'il appartiendra

Avis Public est par le présent donné que le ROLE d'Evaluation pour la Cité de St Henri Quartiers ST HENRI ST ANTOINE et ST Jacques fait et préparé par les Estimateurs soussignés nommés par le Conseil de la dite Cité en date du Six Mars 1896 est déposé au Bureau des Soussignés a l'Hotel de Ville de la Cité de St Henri pour l'information des interressés ou de leurs représentants Le dit ROLE (Quartiers ST ANTOINE ST Henrè ST Jacques) restera ouvert a l'inspection des Interressés ou de leurs représentants durant VINGT jours de cette date .
Donné a St Henri en la dite Cité de St Henri ce Douzième jour de Septembre Mil huit cent quatre vingt seize.



Bureau des Estimateurs
Hotel de Ville Nos 3-5 Place St Henri.

*Frs. Daigneau
Hubert Fogue
Adel. Riel*
Estimateurs

*J. M. Senechal
Senechal*
Estimateurs

*Frs. Daigneau
Hubert Fogue
Adel. Riel*
Estimateurs

Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

Public Notice is hereby given that the Valuation Role for the City of St Henry, made and prepared by the Valuers named by the Council of the City of St Henry under date of the Sixth day of March One thousand eight hundred and ninety six, is now deposited in the Office of the said Council and undersigned for the the information of all parties interrested.

The said Role (St Antoine ,St Henry, and St James Wards)shal remain open to the examination of all parties interrested or of their representatives during Twenty days from this date.

Given at St Henry in the said City of St Henry this twelfth day
of .

P23/E2,127

of September 1896

Office of the Valuers }
Nos 345 place Steun }

{ Frs Daigwan
Kubert Fogue
Adol. Riel
Valuers



J.M.

[Faint, illegible handwritten notes and signatures]



[Faint, illegible printed text, likely a form or official document]

P23/E2,127

Province de Quebec
Cité de St Henri

Je soussigné Louis Napoléon Sénécal, assistant
Greffier Trésorier de la Cité de St Henri, et résidant en la
dite Cité de St Henri; certifie par les présentes et fais rap-
port sous mon serment d'office que le *quatorzième* jour de
Septembre mil huit cent quatre vingt seize; j'ai affiché trois
vraies copies dûment certifiées ~~de l'avis public~~

de l'avis public de dépôt du Role devaluation (3 quartiers),

et annexé comme suit: Une vraie Copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise, a la porte de l'Eglise Ca-
tholique Apostolique et Romaine de St Henri, sise et située
en la dite Cité de St Henri coin des rues St Pierre et St Jac-
ques, une copie dûment certifiée dans les langues Française et
Anglaise, a la porte de l'Hotel de Ville de la Cité de St Henri
sise et situé en la dite Cité de St Henri, a l'intersection des
rues Notre Dame et St Jacques appelé Place St Henri et une
autre copie dûment certifiée dans les langues Française et
Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Ro-
maine de Ste Elisabeth, sise et située dans la Paroisse de Ste
Elisabeth dans la dite Cité de St Henri, étant les lieux or-
dinaires des affiches; et je certifie de plus avoir lu les dits
~~Reglements~~ et avis public dans les langues française et an-
glaise a haute et intelligible voix le Dimanche le *Vingtième*
jour de *Septembre 1846* a l'issue du ser-
vice Divin du Matin a la porte de l'Eglise Catholique, Apos-
tolique et Romaine de St Henri comme susdit le dit *Vingtième*
jour de *Septembre* étant le dimanche que j'ai lu les dits
~~Reglements~~ avis publics qui suivait et le premier dimanche
apres que les dits ~~reglements~~ et avis public ont été rendus p
public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour
servir et valoir ce que de droit en *quatorzième* jour

Septembre 1846
Quatorzième jour *L. Sénécal*

No 1879 a
Gris du depot du
Roi & Evaluation
Quantites d'Union
S'Henry & Jacques
Ce 14 September 1796
Hector Lhu.

452

P23/E2, 127

Province de Québec après entente et délibérations entre
 la ville de St-Henri le Conseil par un Comité chargé
 de voir au niveau de la rue Brouge près
 de la rue Notre-Dame & M Benjamin Goyer
 propriétaire résidant sur la dite
 rue Brouge. Il est convenu entre les parties
 qu'en compensation de certains dommages
 causés par l'abaissement du niveau de la
 rue Brouge en front de la propriété de M
 Benjamin Goyer que la ville de St-Henri s'engage
 à faire les entées des cours. et refaire ou
 reparer les fondations de la maison si né-
 cessaire. et M Benjamin Goyer a signé comme
 acceptant.

Le tout conforme au plan au niveau de la
 dite rue Brouge tel que donné par l'ingénieur
 J.E. Vanier N^o officiel. 1999 + 2000

B Goyer

Prévôt de L'Église }
 Cité de St. Henri }

Après entente et délibérations entre le
 Conseil par un Comité chargé de voir au
 niveau de la rue Bourget, près de la rue
 Notre Dame & M. Moise Tessier, ancien
 propriétaire résidant sur la dite rue Bourget
 il est convenu entre les parties qu'en consé-
 quence de certains dommages causés par l'a-
 laissément du niveau de la rue Bourget au
 front de la propriété de M. Moise Tessier.
 une somme de Deux cent cinquante
 Dollars \$ 250⁰⁰ soit payée et est offerte à
 Mr Moise Tessier et ce en paiement de tous
 dommages quelconques soufferts et à souffrir
 par cette cause à la dite propriété portant le
 No officiel 2001.



... comme

Madame Moise Tessier fait défense
 à la Corporation de St. Henri de payer à
 son mari Moise Tessier le montant
 alloué pour dommages à niveau
 de la rue Bourget - Le 19 Sept 1896



Procurer de Québec }
 Cité de St. Henri }

Après entente et délibérations entre le
 Conseil par un Comité chargé de voir au
 niveau de la rue Bouvier, près de la rue
 Notre Dame & M. Moïse Tessier, propriétaire
 résidant sur la dite rue Bouvier
 il est convenu entre les parties qu'en consé-
 quence de certains dommages causés par l'a-
 lissement du niveau de la rue Bouvier
 devant la propriété de M. Moïse Tessier,
 une somme de Deux cent cinquante
 Dollars \$ 250⁰⁰ soit payée, et est offerte à
 Mr Moïse Tessier et ce en paiement de tous
 dommages quelconques soufferts et à souffrir
 par cette cause à la dite propriété portant le
 no officiel 2001.

Le dit M. Moïse Tessier a signé comme
 acceptant l'offre susdite faite par le Comité
 chargé par le Conseil de la Cité de St. Henri de
 régler la question pour et au nom de la
 Cité de St. Henri, le tout conforme au plan
 & niveau donné par l'ingénieur J. G. Varin
 pour la dite rue Bouvier. La Cité s'engageant
 à faire laisser à ses frais les tuyaux de
 service d'eau approvisionnant la dite propriété

M. Senecal } Moïse Tessier
 Union. Rose Yefebvre
 ce 8 Octobre 1896 }

P23/E2,127

Province de Québec } Après entente et délibérations entre
Cité de St-Henri } le Comité chargé de voir au niveau
de la rue Bourget près de la rue Notre-Dame
& M James Stewart carroyeur propriétaire
résidant sur la dite rue Bourget. Il est
convenu entre les parties susdites qu'en com-
pensation de certains dommages causés par
l'abaissement du niveau de la rue Bourget
en fait de la propriété de M James Stewart
une somme de vingt cinq Dollars est offerte
au dit M Stewart pour la confection d'une
nouvelle clôture. et de plus la Cité de
St-Henri s'engage à niveler convenablement le
terrain en fait de la propriété de M
James Stewart qui a accepté l'offre du
Comité chargé de régler les questions en
litige pour et au nom de la Cité de
St-Henri. (M^{rs} officiels
et le dit M Stewart a signé comme
acceptant. ce dix septième jour de Septembre 1896

Le Maire
J. Mercier

James Stewart



No 6820

Entente d'inspiration
M^r James Stuart
D. G. G. G.
& P. P. P.
19 Sept 1896



P23/E2,127

P23/E2,127

Memorandum.

From

Kent & Turcotte,
Accountants,
No. 97 St. James Street.

(Montreal, 22 Sept 1896)

G. J. Beauchamp Esq
Sec. Treasr.
City of St. Paul

Dear Sir
Please say when you
will be prepared to sign deed
of transfer for the Acquisition
Property - oblige
Yours truly
Kent & Turcotte

No 6821

Rem & Invente
A in re affais
Cleridennery
22 sep 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL, Sept, 22nd, 1896 189

Dear Sir:-

In reference to the agreement between this Company and the Town of St, Henri you were to attend upon Notary Doucet with the Secretary of the Town in order to have the seal affixed to the original deed, but I understand this has not yet been done. Will you kindly have it attended to.

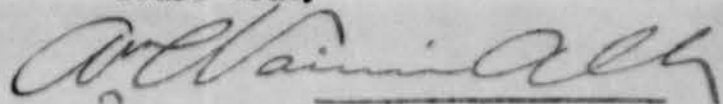
It will also be necessary for the Company and the Town to make a joint statutory declaration as to the values of the different pieces of property exchanged for the purposes of paying the Government tax.

I presume your Secretary can furnish us with the tax valuation of the different parcels of land in question.

It would expedite matters if this information could be given the Notary Mr. Doucet say the day before the corporate seal is affixed to the original deed.

Your attention to these matters will much oblige.

Yours truly



General Assistant

T. J. Aquin Esq

Mayor of St, Henri
St, Henri (P.Q.)

Archives Municipales
de Montréal

Si vous vous dépos-
sez de ce document
reuillez en préven-
ant l'archiviste

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the

ARCHIVIST

No 6822
G. R. in Re
Conseil aller
revenir le
Notaire J. J. J.
J. J. J.

11511

P23/E2,127

P23/E2,127

Montreal Street Railway Co.

L.J. FORGET. PRESIDENT
JAMES ROSS. VICE PRES & MAN^d DIR.
G.C. CUNINGHAM. MAN^r & CHIEF ENG^r
~~E. LUSHER. SEC. TREAS^r~~
~~J.F. HILL. COMPTROLLER.~~
D. M^c DONALD. SUP^t

Montreal, 23 SEPTEMBER 1896.

JULES BEAUCHAMP Esq.,

Clerk & Treasurer,

5 Place St. Henri, St. HENRI. Que.

DEAR SIR:-

We have received an account from the School Commissioners of St. Henri, based upon a valuation of \$55,000. The valuation upon which we were assessed last year was \$45,000, and I would ask you to kindly inform me why this very large increase has been made this year.

Your letter of the 17th. Inst., to our Manager, enclosing an account for \$3,423.45, has been received and the matter is being looked into. You will remember that Mr. Cuningham wrote you in this matter some little time ago, saying that, owing to the illness and subsequent death of Mr. E. Lusher, some delay had occurred in looking into this matter and that probably it would take some time further to do so; it is not, however, being lost sight of, and will receive early attention.

Yours truly,

Martin A. Watts

Secretary pro. tem.

No 6823

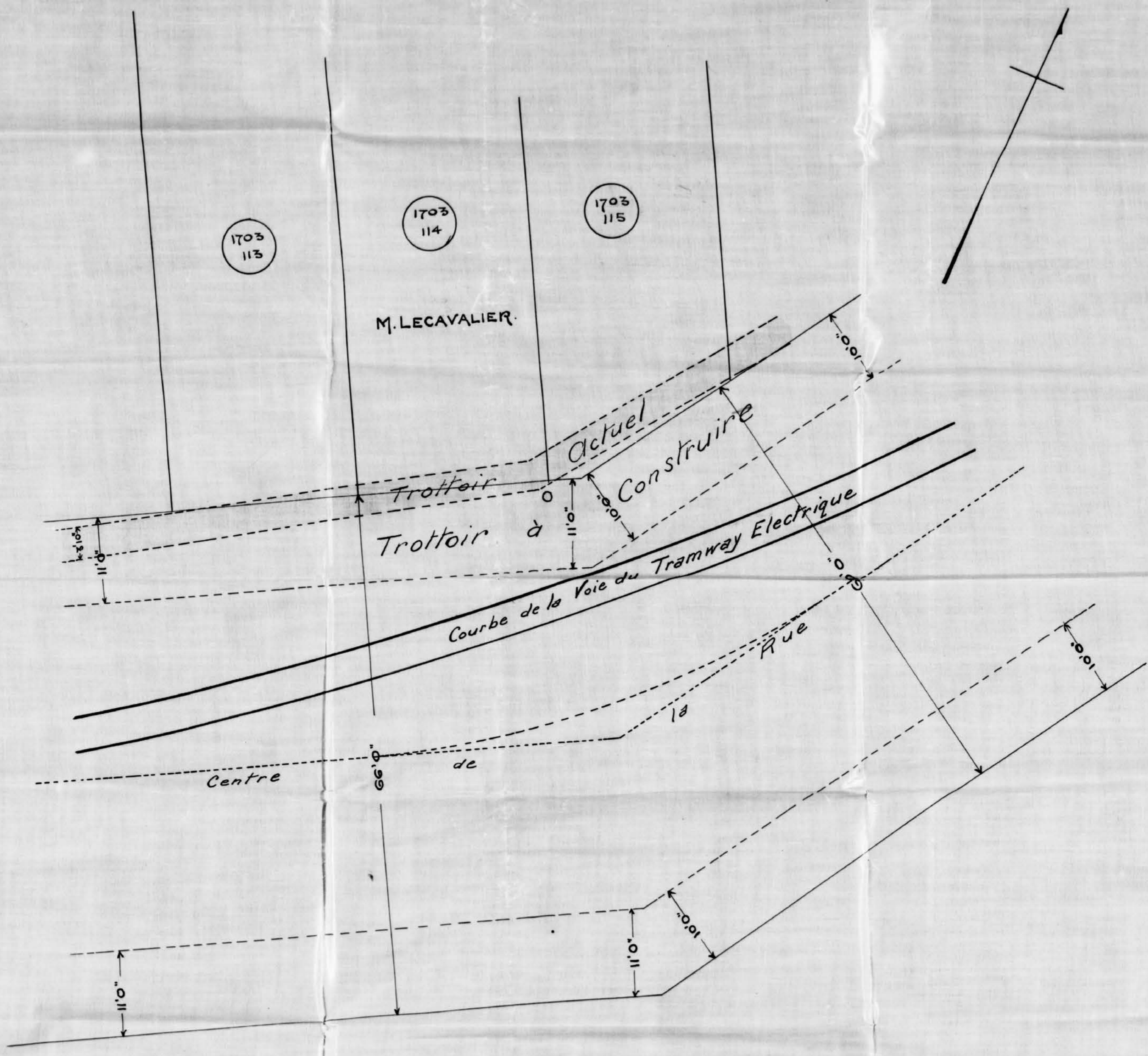
Monsieur Roy
Ley se plain
de son Evaluation

23 Sept 96

P23/E2,127

P23/E2,127

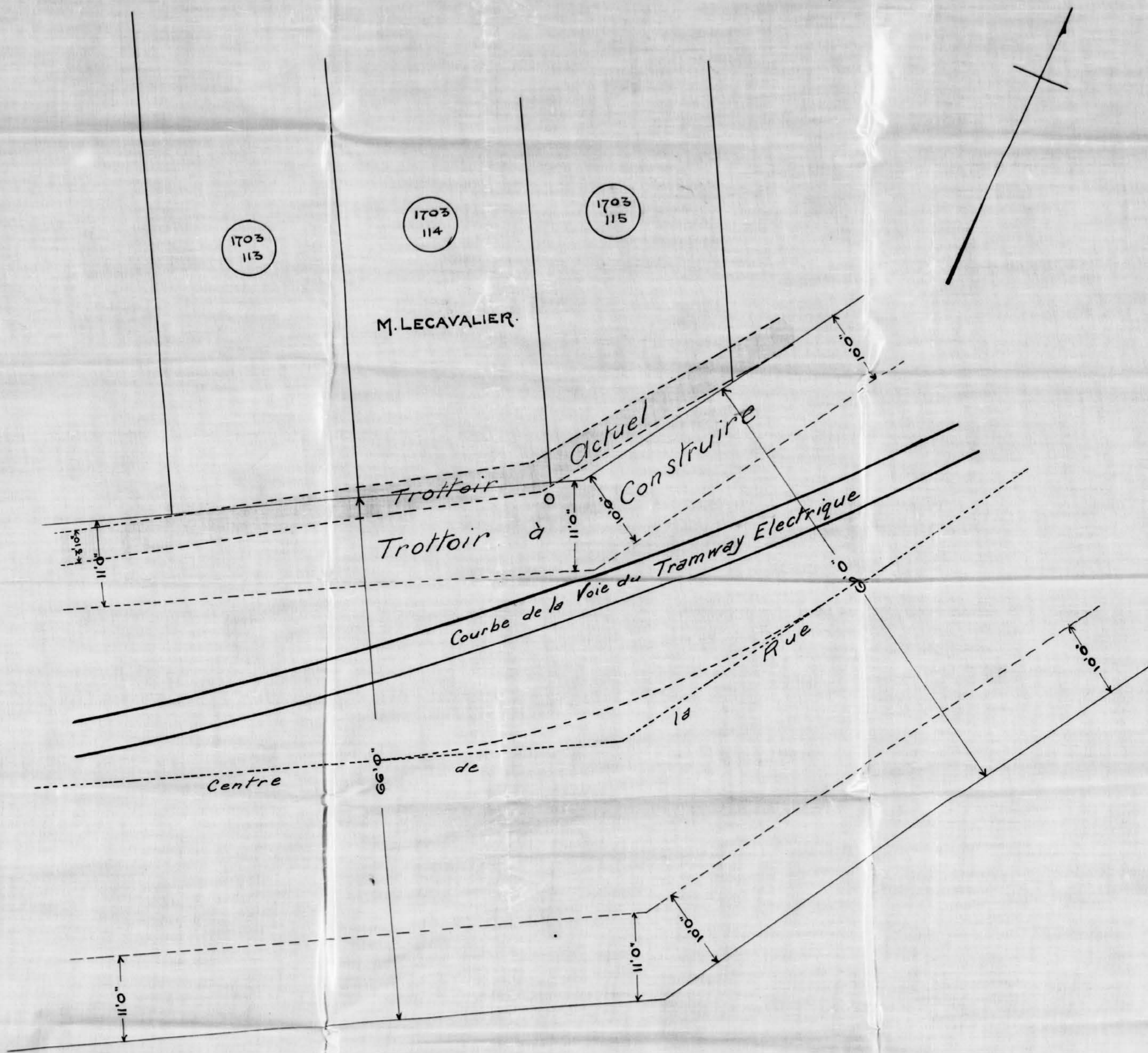
Cm 1 2 3 4 5 6



Echelle de 10 pds au pouce.

P23/E2,127

Cm 1 2 3 4 5 6



Echelle de 10 pds au pouce.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET
ARPENTEUR PROVINCIAL.Bureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 13 Septembre 1896

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Echevins de la Cité de
St Henri.

Messieurs,

En réponse à la demande que quelques-uns d'entre
vous me faisaient il y a quelques jours je dois vous
faire rapport après arpentage des lieux que le trot-
toir temporaire de la rue Notre Dame, côté nord, près
de St Rémi, empiète un tant soit peu sur les lots
1703-113, 1703-114, et 1703-115. Ce trottoir devra nécessaire-
ment être déplacé et mis sur le terrain de la Caspation.

D'un autre côté, je viens de constater que la Montreal
Street Ry Co. a introduit en dehors des lignes données,
au coude de la rue, une courbe d'un rayon tellement
grand que la voie traverse pour ainsi dire la rue
Notre Dame. J'ai notifié la Co en question d'avoir
à changer cet état de choses, et après ce changement
exécuté et le trottoir actuel remis à la place qu'il
doit occuper, les lots cités plus haut seront
libres de tout empiètement.

Le croquis ci-joint vous indique, Messieurs,
la position exacte des lieux.

Je vous demanderais, Messieurs, de vouloir bien
passer une résolution enjoignant à la Co d'avoir
à remplacer la grande courbe actuelle de cette voie

à

(2)

cet endroit par une autre d'un plus petit
rayon.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Ouiteau
Ingénieur de la Cité de St. Pierre

No 6824

C. Vanier
en ce plan et
rapport du terrain
et trottoir de
Jos. Leavaher
23 Sept 96

P23/E2,127

P23/E2,127

President:
C. F. SISE

Vice-President:
ROBERT MACKAY.

Secretary-Treasurer
C. P. SCLATER.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA, LTD.

1730 NOTRE DAME STREET,

P. O. Box 2260

W. H. SCOTT,
LOCAL MANAGER.

Montreal, 24th. September 1896: 189

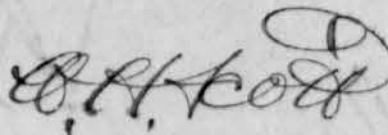
SECRETARY, CORPORATION OF ST. HENRI,

TOWN HALL, ST. HENRI.

Dear Sir:-

We notice that you allow the public to use telephone leased you for your exclusive use. I refer particularly to Messrs L. Trudel and C. Gougeon, and you will be good enough to see that the practice is discontinued forthwith, as we have waited on these people long enough for nothing.

Yours truly,



Local Manager.

P23/E2,127

No 6825

Bell Telephone
se plainte de l'
usage des
téléphones

24 Sep 96

RECEIVED
COMMISSION OF 22. 1996

TO THE
RECORDS

1000

1000

Marcus Judel
Frs. Cyr.
J. B. Cyr.
Olivier Duroi
Arthur Nape
J. Senechal.
M. Lamsuam
~~Joseph Gougen~~

Joseph Gougen
Dor. Choquette
Amed. Fautera
Dane Lalonde
Agnes Monpau
J. Despauis
J. Jacob.
J. B. Marsan
~~Ch. M. Koch~~ averti
Adol. Lellone
~~Joseph Gougen~~ averti
~~M. Lamsuam~~ Lavoie
~~J. Senechal~~ J. Senechal

Monsieur :

En l'honneur de vos infirmités
que les plans et specifications pour construction
d'une Gare à la Cité du Grand Parc
seront déposés au bureau de Conseil à
l'Hôtel de Ville de St. Jean et vous
des plus présents invite à donner
une soumission pour la construction de la
dite gare. ~~un cheque accepté sera requis~~

Vendredi le
25 courant à
9 heures a.m.

Et tous sup
dans un délai de
9. J. R. quel
une garantie
requise

27 sur le

No 6826

M^r J. J. Aguin
Demande des
à conserver d^{ns}
soumissions pour la
construction de
la gare du G.R.
25 Sept 96

P23/E2,127

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET
ARPENTEUR PROVINCIALBureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 25 Septembre 1896

à Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri

Messieurs

En réponse à la demande que vous me faisiez mercredi soir de cette semaine au sujet de la question des puisards de la rue Greene, de St-Jacques à St-Antoine, je dois vous faire rapport qu'après visite des lieux, y compris aussi examen de la propriété de Mr. Chevalier, il faudrait faire les travaux suivants, savoir :

- 1^o Introduire sur l'avenue Greene, à mi-chemin entre les rues St-Jacques et St-Antoine une paire de puisards, un de chaque côté de la rue, dans les trottoirs actuels, et cela afin de prendre le drainage de surface de la moitié supérieure de la rue Greene en question
- 2^o de placer l'ancien puisard de la rue St-Jacques, vis à vis la propriété de Mr. Chevalier (puisard qui a été posé en 1878 ou 1879, alors que les rues montantes étaient placées différemment) et le mettre vis à vis l'alignement est de la rue Greene, sur la rue St-Jacques.
- 3^o Enfin exhausser avec du macadam bien roulé cette partie de la rue St-Jacques côté nord, qui se trouve vis-à-vis la maison Chevalier; car il y a là un bas fond dont l'exhaussement devra être fait sans délai, sans

mon.

mon opinion, l'ancien macadam y étant très-usé,

S'il vous plaît, Messieurs, décider à votre prochaine réunion au sujet des travaux que je recommande maintenant, afin que je puisse y voir le plus tôt possible.

J'ai écrit aussi à l'Ingénieur de la Ville de Westmount au sujet d'un puitsard rue St. Antoine, côté nord-est, qui ne peut prendre l'eau descendant sur le côté est de l'avenue Greene, dans la côte, la disposition de ce puitsard étant défectueuse.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur

J. Guite Vanier

Ingénieur Cité de St. Henri.

No 6827
J. E. Samier
sur le Questem
des pousards
25 sept 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

No 6828

M S Punnough
in re appropriation
26 Sept 96

2356 St. James St.
St. Henri
Sep 26th /96

J. Beauchamp Esq.
Dear Sir

I have been waiting all summer to hear from the Council about the appropriation of the 600 feet of our property, and would like to have it not delayed any longer. Hearing that the Council has settled with our neighbor Mrs Mellotta, I ask you to be kind enough to inform the Council that I would like

P23/E2,127

to have the question settled,
so that when the road is
being filled up at Mrs
Mallett's, ours could be done
also at the same time.

If you could make it con-
venient to call upon me
next Monday afternoon, you
would very much oblige

Yours Respectfully
Mr. J. Burroughs

P23/E2,127



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,127



PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montréal
BUREAU DU CHEF.

BUREAU DE LA POLICE DU REVENU PROVINCIAL.

Montréal, 28 Septembre 1896

Messieurs les Conseillers
de St Henri de Montréal

Messieurs

J'ai le plaisir de
vous recommander Mr G. A. Armand,
Hôtelier de Montréal, comme étant un
parfait gentleman et il a tenu son
établissement pendant 14 ans d'une manière
exemplaire et n'a jamais enfreint la
loi des Licences de la Province de Québec

Votre obéissant serviteur

J. Legault
Chef de la Police du Revenu

No 6830

bd Armandes
Moummandes par
D. Lyane.

28 Sep 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

HERBERT S. HOLT, *PRESIDENT.*

W. W. MOORE, *SECRETARY.*

The Montreal Gas Company.

Montreal, 30th Sept-96 189

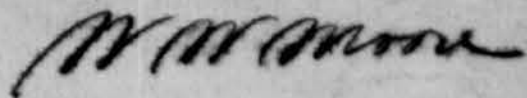
Jules Beauchamp, Esq.,
Secretary-treasurer,
Corporation of St. Henri &

DEAR SIR:

In reply to your letter of the 28th instant, requesting a cheque for \$109.48 for repairs to Asphalt pavement on Notre Dame Street.

I gave an order sometime ago for repairs to be made to Asphalt pavements on Notre Dame and other streets in St. Henri and St. Cuthbert, but I cannot pay a lump sum such as you request. You must give me the particulars, i.e. to say the measurements and location of the curbs repaired, on receipt of which, if correct, I shall be most happy to forward you a cheque, if it is due to the Corporation of St. Henri. I understood that it was the Contractors who did the repairs that I was to pay.

Yours truly,



Secretary.

*Ref
7/10/96
H.S.*

1000000000

Handwritten scribbles

Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

No 6831
Montreal July 6
in re repara-
ration a l'as-
phalte, etc
30 Sep 46

P23/E2,127

Montréal, 29 Septembre, 1896

Nous soussignés prions le Conseil de la Ville de St. Henri, de prendre les moyens nécessaires afin de contraindre M^{rs}. Jos. Delisle, hôtelier, coin des rues Notre Dame et Rose de Lima, à tenir son établissement d'une manière plus convenable — à cause des Chants, danses, etc, que permet le propriétaire à l'arrière de cet hôtel, les personnes demeurant dans les environs, sont empêchées de dormir jusqu'à des heures avancées dans la nuit. Cette place est une source de scandale pour les jeunes gens, ~~des hommes même y étant admis.~~ Cette maison est la cause que le voisinage est infecté de voyous qui rendent les choses très désagréables, et nous demandons respectueusement au Conseil, de bien vouloir faire cesser ces désordres.

George Bancroft	3491 Notre Dame
E. Morin	480 Richelieu coin Rosalima
Louis Goyette	131 Rose Delima
Pierre Vaillancourt	480 Richelieu coin Rose Delima
Daniel Gravel	Coin Notre Dame & Rose Delima
Y. Lussier	3501 Notre Dame Street
G. Senical	132 Rose De Lima
J. X. Sicard	134 Rose De Lima
M. Choquette	138 Rose Delima
A. H. Labelle	140 Rose Delima
William Buckley	142 Rose Delima St
M. Benoit	3472 Notre Dame
Jos. Charbonneau	3470 Notre Dame
Theodule Brisebois	3464 Notre Dame
J. L. Dulude	3499 Notre Dame
A. Tiliantault	480 Richelieu coin Rose Delima

No 6837

Requête des Citoyens de
la rue Rose Odina septuaginta
de l'Hotel Helise. ce 30
Septembre 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

The Ocean Accident & Guarantee Corporation, Ltd.,
OF LONDON

HEAD OFFICE FOR CANADA:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT
GENERAL MANAGERS.

MONTREAL *1st Oct.* 189 *6*

*Received from the Corporation
of the City of St. Steuri. Writ
#892. F. J. Dubé
Plaintiff
vs.
City of St. Steuri*

The Ocean Accident & Guarantee Corporation
LIMITED

Rolland Lyman Burnett
General Managers

P23/E2,127

No 6833

Reçu de la
Caisse By Accident
en se cause
Dube
1 Oct 1896

P23/E2,127

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND,

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD:	WILLIAM M. RAMSAY, Esq.	ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
	E. B. GREENSHIELDS, Esq.	GENERAL MANAGERS

HEAD OFFICES:

TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

P.O. BOX 873
TELEPHONE NO. 1991

MONTREAL, *Oct. 1^{er}* 1896.

*Jules Beauchamp, Per.
Greffier Trésorier
de La Corporation de la Cité de St. Hubert,
Montreal.*

AUTHORIZED CAPITAL.	\$2,000,000.00
SUBSCRIBED CAPITAL.	1,318,600.00
PAID UP CAPITAL.	500,000.00
RESERVE, 31st Dec. '95.	814,864.00
GROSS INCOME in 1895.	1,000,000.00
Deposited with Receiver-General in Canada.	84,000.00

BUSINESS TRANSACTED.

- PERSONAL ACCIDENT INSURANCE.
- EMPLOYERS' LIABILITY.
- ACCIDENT INSURANCE COMBINED WITH SICKNESS BENEFITS.
- WORKMEN'S BENEFIT INSURANCE.
- ELEVATOR INSURANCE.
- DRIVERS' RISK INSURANCE.
- THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.

Monsieur
 nous sommes en
 accepté de votre copie des extraits
 des délibérations du Conseil
 au jour d'hui qui a rapport
 à un accident qui s'est
 bien le 16 Août, passé à
 un nommé F. H. Dubé, menuisier
 et qui demande des dommages
 de \$380⁰⁰ piastres -
 Veuillez s'il vous plaît par le
 retour de la lettre nous donner
 pleins renseignements de cet
 accident, réfutant les allégations
 en autant qu'elles sont -
 nous donnant aussi les noms
 de témoins ou ouvriers qui
 pourraient être au courant

P23/E2,127

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND,

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD: WILLIAM M. RAMSAY, Esq. | ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
E. B. GREENSHIELDS, Esq. | GENERAL MANAGERS

P.O. BOX 873
TELEPHONE NO. 1991

HEAD OFFICES:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

MONTREAL, 189

AUTHORIZED CAPITAL.	\$2,000,000.00
SUBSCRIBED CAPITAL.	1,318,600.00
PAID UP CAPITAL.	500,000.00
RESERVE, 31st Dec. '95.	814,864.00
GROSS INCOME in 1895.	1,000,000.00
Deposited with Receiver-General in Canada,	84,000.00

BUSINESS TRANSACTED.

- PERSONAL ACCIDENT INSURANCE.
- EMPLOYERS' LIABILITY.
- ACCIDENT INSURANCE COMBINED WITH SICKNESS BENEFITS.
- WORKMEN'S BENEFIT INSURANCE.
- ELEVATOR INSURANCE.
- DRIVERS' RISK INSURANCE.
- THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.

*au qui saurait quelque chose
appartenant à l'accident -
vous informer aussi de la
demeure du dit Dubé -
Le tout en obligeant,
vra etc.*

*Rolland Lyman & Burnett
Gérants*

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

No 6833

Deau Garantie By
in re
Accident Dubé
1 Oct 1896

[Faint, illegible handwritten text, possibly a list or ledger entries]

MONTREAL

102

P23/E2,127

P23/E2,127

Mackay Brothers
Royal Building
Place D'Armes

Montreal 2nd. October 1896

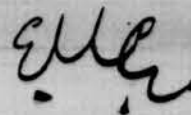
City of St. Henri

Gentlemen:-

We enclsoe cheque for \$60.00
to settle enclosed account, which please receipt and return
to Mackay Brothers.

Yours Truly

for Estate Edward Mackay



No 6834
Wm Cooper
re memoire
de cheque de
\$600.

2 Dec 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

GRANVILLE C. CUNINGHAM.
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

574 CRAIG STREET.

Montreal.

2nd. OCTOBER, 1896.

JULES BEAUCHAMP Esq.,

Clerk & Treasurer,

St. HENRY.

DEAR SIR:-

In reply to yours of October 1st., in regard to macadam required alongside the rails on Notre Dame St., I beg to say that, if this is repairing of the street that you allude to, our Company is not liable for such repairs. You do not mention upon what part of the street the work is required.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

*Repaired ce 30 Oct 96
J.M.*

No 6835

Montreal, St. Ruy
me re macadam
du long des rails
me N. Dame

Joel 1896

reduites.

You do not mention upon what part of the street the work is

Yours truly,

Mayor & Chief Magistrate.

P23/E2, 127

P23/E2,127

GRANVILLE C. CUNNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

574 CRAIG STREET.

Montreal,

2nd. OCTOBER, 1896.

JULES BEAUCHAMP Esq.,
Clerk & Treasurer,
St. HENRY.

DEAR SIR:-

I have your letter of the 1st. October, transmitting two resolutions of the Council on the subject of our rails on ~~Notre Dame~~ St. I have already given orders to have the curve changed in the way that your resolution requests.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

He

N^o 6836

Mutual Ry Co
Accuse reception
de Resolutions
sur le Curve

Joel 1896

RECEIVED
MONTREAL
SEP 11 1896

JOEL 1896

SEP 11 1896

I have already given orders to have
the Council on the subject of our
financial statement.

Yours truly,

Manager & Chief Engineer.

SEP 11 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous
ceux qu'il appartiendra

Avis Public est par le présent donné que le ROLE d'Evaluation
pour la Cité de St Henri Quartier St Augustin fait et préparé
par les Estimateurs soussignés nommés par le Conseil de la dite
Cité en date du Six Mars 1896, est déposé au Bureau des Soussi-
gnés a l'Hotel de Ville de la Cité de St Henri pour l'infor-
mation des interressés ou de leurs représentants. Le dit ROLE
Quartier St Augustin restera ouvert a l'inspection des inter-
ressés ou de leurs représentants durant Vingt jours de cette
date.

Donné a St Henri en la dite Cité de St Henri ce Troisième
jour d'Octobre Mil huit cent quatre vingt seize.

Signé (François Daigneau
(Hubert Forgue
(Adolphe Riel Estimateurs

Bureau des Estimateurs
Hotel de Ville Nos. 3-5
Place St Henri St Henri

F. Daigneau
A. Riel
H. Forgues

Province of Quebec
City of St Henry

L.N.Senecal Secretaire



To the Inhabitants of the City
and to all whom it may concern

Public Notice is Herby given that the Valuation ROLE for the
City of St Henry, made and prepared by the Valuators named by
the Council of the City of St Henry under date of the Sixth
day of March 1896 is Now deposited in the office of the under-
signed for the information of all parties interrested.
The said ROLE St Augustin Ward shall remain open to the exami-
nation of all parties interrested or of their representatives
during TWENTY days from this date.

Given at St Henry in the said
City of St Henry this Third day of October 1896

Office of the Valuator Signed (François Daigneau
Nos 3-5 Place St Henri (Hubert Forgue
St Henri (Adolphe Riel Valuators
Signed L.N.Senecal Secretary

F. Daigneau
A. Riel
H. Forgues



de Québec
 le S^r Henri J^r sous-signé L. M. Senechal assistant Currier &
 Constable Spécial de la Cité de S^r Henri et résidant en la
 dite Cité de S^r Henri. certifie par les présents et j^ris rappas
 sous mon serment d'office que le troisième jour d'Octobre
 mil huit cent quatre vingt six j'ai affiché trois main copies
 dûment certifiées de l'avis public au dépôt au Role
 d'évaluation Quatrième St Augustin et environs. comme
 suit: - Une copie dûment certifiée dans les langues
 française et anglaise, à la porte de l'Eglise Catholique
 Apostolique & Romaine de S^r Henri, sise et située en
 la dite Cité de S^r Henri au coin des Rues S^r Pierre
 & S^r Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues française et anglaise à la porte de
 l'Hotel de ville de la Cité de S^r Henri sise et
 située en la dite Cité de S^r Henri à l'intersection
 des rues Notre Dame et S^r Jacques appelé place
 S^r Henri et une autre copie dûment certifiée
 dans les langues française et anglaise à la
 porte de l'église catholique apostolique & Romaine
 de Ste Elisabeth sise et située dans le paroisse
 de Ste Elisabeth dans la dite Cité de S^r Henri
 étant les lieux ordinaires des affiches: et je
 certifie de plus avoir lu le dit avis public
 dans les langues française et anglaise à
 haute et intelligible voix le dimanche le Cinquième
 jour d'Octobre à l'issue du service divin du
 matin à la porte de l'église catholique apostolique
 et Romaine de S^r Henri comme susdit le dit
 avis public étant le dimanche au j^r les dit
 avis public et le premier dimanche après que le dit avis
 a été rendu public. en j^r de quoi j'ai dressé le présent
 rapport & son Octobre 1896

L. M. Senechal

P23/E2,127

No 6837

Mrs J. Beauchamp
Civ Re expropriation
sum. 5 Oct 96

2356 St James St.
St. Henri Oct 5th/96

J. Beauchamp Esq.
Dear Sir

Will you kindly
place before the Council
the fact, that the amount
we ask for, not only includes
the expropriation of the
600 feet of ground they desire,
but is also required for damage
done to our house and lot,
by depriving us of a good building
lot, damaging the lot below
by raising the level of the St.
so much higher above it,
and necessitating the raising

P23/E2,127

or repairing in some way
of the house we are at present
occupying.

If your Council, composed
as they are, of honorable
men, willing & anxious to
do what is fair and honest
will only reflect a few mo-
ments, we feel sure they
will agree with us in think-
ing that our demands are
very reasonable, and do not
doubt their giving us a
favorable answer.

I remain dear Sir

Yours Respectfully
W. S. Barrroughs

Montréal Québec 5/96

Monsieur le Maire

Messieurs les Échevins de la Corporation
de St. Henri de Montréal

Messieurs

Je reçois à l'instant avec un vif plaisir
l'extrait des minutes relativement à la surveillance de
la construction de la Glacière future.

Veuillez croire Messieurs que j'en suis très
honoré + que j'accepte avec plaisir cette charge que je
remplirai de la manière la plus pratique dans
l'intérêt de la municipalité.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Vostre obéissant serviteur

J. A. Marduff
Architecte
par Honoraires

- 23.0 Notre Dame -

P23/E2,127

No 6538

J. H. Mac Guff
accuse reception
d'un extrait
de minutes
co. le nommant
pour surveiller
les travaux de
la gare
5 Oct 96

P23/E2,127

No 6839

Eug. Sene.
en se demandant
à son Commerce
par les épiciers
6 Oct 96

St. Henri de Montréal
6 Oct / 96.

A Monsieur Le Maire, et aux
Conseillers de la Municipalité de
St. Henri.

Messieurs

De l'avis de plusieurs
confères, je crois devoir vous infor-
mer qu'une concurrence très-désa-
vantageuse à notre commerce de
nouveauté nous est faite par
les épiciers ici, étant un des plus
spécialement compris dans ces
griefs; je prends sur moi de vous

~~Nous de ceux qui tiennent
 les plus ces lignes sont
 Alphonse Archambault
 Napoléon Lussier coin St Philippe
 et St Antoine
 Antoine et St Ferdinand~~

Alexis Lachaine coin St-
 Antoine et St-Jermain
 Alphonse Archambault
 coin St-Philippe et St-
 Antoine, Napoléon Lussier
 coin St-Antoine et St-
 Ferdinand, M^r Jermain
 coin Ste Marguerite et
 Langerin, les autres tien-
 nent peu de ces lignes

prier de faire passer cette concurren-
 ce au plus tôt, si possible.

Vous ignorerez peut-être que
 toutes les lignes de nouveautés qui
 se tiennent chez les épiciers sont
 des lignes spéculatives et que privées
 de ces bénéfices, moi pour un,
 par je fais un commerce lo-
 cal, je ne puis arriver à faire
 ma vie ici; Avec l'espérance
 que vous prendrez ma deman-
 de en considération, je me
 dis avec respect

Votre humble

révérent

Guyp. Serre

P23/E2,127

ALPHONSE DECARY, L.L.B.
AVOCAT,
1709 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

MONTREAL, 6 Octobre 1896.

A Monsieur Jules Beauchamp,
Secrétaire-Trésorier de la Cité de St-Henri,
St-Henri.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre de la part de Monsieur le Curé et Messieurs les Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la Paroisse de St-Henri des Tanneries, une réclamation contre le lot numéro officiel *1629* des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, possédé autrefois par *la Succession J. Beuchamp* et que la Corporation de votre Cité vient d'exproprier aux fins de l'élargissement de la rue Notre Dame.

Cette réclamation est pour une somme de *\$634.61* montant d'une cotisation imposée par la fabrique en vertu des dispositions du St. 43-44 Vict. chap. 37.

J'attire votre attention sur le fait que cette somme est une charge qui grève la propriété que votre Corporation a expropriée, et qu'aucune partie d'icelle n'a été payée.

Vous voudrez bien voir à ce qu'à même le prix de vente

P23/E2,127

-2-

mes clients soient payés de ce montant, et vous m'obligerez beaucoup. Si vous avez besoin d'autres renseignements je serai heureux de vous les fournir.

Bien à vous,

Alphonse Biary.

Cité de St-Henri, 6 Oct. 1896.

Succession Joseph Duhamel,

Doit aux Curé et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de
la Paroisse de St-Henri des Tanneries.

La somme de \$629.75 pour cotisation et répartition d'église etc., imposées sur le lot 1629 (tel que marqué en 1882 aujourd'hui marqué 1628a) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, évalué à \$4200.00 et cotisé au taux de \$0.14-994/1000 dans la piastre et payables en versements égaux de \$17.99 chaque suivant acte de cotisation et répartition homologué le 1er février 1882 -----

629.75

Et pour votre part des frais encourus par l'acte de cotisation et répartition -----

4.86

\$634.61

N.B. Les quinze premiers paiements sont venus le premier Aout 1896 et s'élèvent à la somme de \$274.71-

P23/E2,127

ALPHONSE DECARY, L.L.B.
AVOCAT,
1709 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

MONTREAL, 6 Octobre 1896.

A Monsieur Jules Beauchamp,
Secrétaire-Trésorier de la cité de St-Henri,
St-Henri.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre de la part de Monsieur le Curé et Messieurs les Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la Paroisse de St-Henri des Tanneries, une réclamation contre le lot numéro officiel *1710* des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, possédé autrefois par *Jacques Proulx* et que la Corporation de votre cité vient d'exproprier aux fins de l'élargissement de la rue Notre Dame.

Cette réclamation est pour une somme de montant d'une cotisation imposée par la fabrique en vertu des dispositions du St. 43-44 Vict. chap. 37.

J'attire votre attention sur le fait que cette somme est une charge qui grève la propriété que votre Corporation a expropriée, et qu'aucune partie d'icelle n'a été payée.

Vous voudrez bien voir à ce qu'à même le prix de vente

P23/E2,127

-2-

mes clients soient payés de ce montant, et vous m'obligerez beaucoup. Si vous avez besoin d'autres renseignements je serai heureux de vous les fournir.

Bien à vous,

Alphonse Beary.

P23/E2,127

Cité de St-Henri, 6 Octobre 1896.

Mr. Marc Pérodeau, N.P.

Doit aux Curé et Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de
la paroisse de St-Henri des tanneries.

La somme de \$1049.58 pour répartition d'église
imposée sur le lot N°1710 des plan et livre de renvoi
officiels de la paroisse de Montréal, évalué à \$7000
et cotisé au taux de \$0.14-994/1000 dans la piastre
et payables en 35 versements de \$29.98 chaque, suivant
acte de cotisation et répartition homologué le 1er
février 1882 ----- 1049.58

Et pour votre part des frais encourus pour
l'acte de cotisation et répartition ----- 8.11

\$1057.69

N.B. Les quinze premiers paiements sont échus
le 1 Aout 1896 et s'élèvent à la somme de \$449.70-

P23/E2,127

Cité de St-Henri, 6 Oct. 1896.

Alphonse Charlebois

Doit aux curé et Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de
la Paroisse de St-Henri des tanneries.

La somme de \$839.66 pour cotisation et répartition d'église etc., imposées sur le lot N°1716 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, évalué à \$5600.00 et cotisé au taux de \$0.14-994/1000 dans la piastre et payables en 35 versements égaux de \$23.99 chaque, suivant acte de cotisation et répartition homologué le 1er février 1882 839.66
Et pour votre part des frais encourus par l'acte de cotisation et répartition ----- 6.48
846.14

N.B. Les quinze premiers paiements sont échus le 1 Aout 1896 et s'élèvent à la somme de \$359.85.

La somme de \$337.36 pour cotisation et répartition d'église etc., imposées sur le lot N°1622 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, évalué à \$2250.00 et cotisé au taux de \$0.14-994/1000 dans la piastre et payables en 35 versements égaux de \$9.63 chaque, suivant acte de cotisation et répartition homologué le 1er Février 1882 ----- 337.36
Et pour votre part des frais encourus par l'acte de cotisation et répartition ----- 2.61
\$1186.11

N.B. Les quinze premiers paiements sont échus le 1 Aout 1896, et s'élèvent à la somme de \$144.45-

P23/E2,127

ALPHONSE DECARY, L.L.B.
AVOCAT,
1709 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

MONTREAL, 6 Octobre 1896.

A Monsieur Jules Beauchamp,
Secrétaire-Trésorier de la cité de St-Henri,
St-Henri.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre de la part de Monsieur le Curé et Messieurs les Marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la Paroisse de St-Henri des Tanneries, une réclamation contre les ~~slots~~ numéros officiels *1716, et 1622* des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montreal, possédé autrefois par *Alphonse Charlebois* et que la Corporation de votre cité vient d'exproprier aux fins de l'élargissement de la rue Notre Dame.

Cette réclamation est pour une somme de *\$1186.11* montant d'une cotisation imposée par la fabrique en vertu des dispositions du St. 43-44 Vict. chap. 37.

J'attire votre attention sur le fait que cette somme est une charge qui grève la propriété que votre Corporation a expropriée, et qu'aucune partie d'icelle n'a été payée.

Vous voudrez bien voir à ce qu'à même le prix de vente

P23/E2,127

-2-

mes clients soient payés de ce montant, et vous m'obligerez beaucoup. Si vous avez besoin d'autres renseignements je serai heureux de vous les fournir.

Bien à vous,

Alphonse Héary.

D 3
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

No 6840

Alphonse Tetreau
en reconnaissance
des marguilliers
de la fabrique St

Henri
6 Oct 96

P23/E2,127

P23/E2,127

Montréal 7 Octobre 1896

À la Cité de St Henri,

J'autorise app.
Cerehambault notaire
de St Henri, à faire
mon contrat de l'ex-
propriation de ma
propriété, rue St Jac-
ques, ainsi, veuillez
lui remettre la
résolution à cet effet.
Et vous obligerez
v^{re} dévoué

Les Houtiers Jussault
Lenoir Rolland

No 6841

Autorisation, a
M^{re} Appellechambault
de faire le
contrat de
Jussault Rolland
7 Oct 96

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 7 Oct 1896

@ Mr. le Maire &
à M.M. les Echevins
de la Cité de St. Henri

Messieurs

J'oussigne fais application pour
la position de chauffeur à l'Hotel de Ville
ayant travaillé comme aide à l'ingénieur du
wulong à vapeur J me tiens maintenant
sans emploi et sollicite humblement du
héraut de votre conseil

Espérant que la prière sera prise
en considération

J'adresse

vos sentiments respectueux

Johnny Lacasse

P23/E2,127

Deux pièces

portent

le même numéro

d'archives

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 7 Oct 1896
@ Mr le Maire &
à MM les Echevins
de la Cité de St. Henri

Messieurs

J'ouïs-je fais application pour
la position de chauffeur à l'Hotel de Ville
ayant travaillé comme aide à l'ingénieur du
woblen a vapour J me trouve maintenant
sans emploi et je sollicite humblement de
votre part de votre considération

Esperant que la prière sera prise
en considération

J'adresse

vos sentiments avec

Johnny Lacasse

P23/E2,127

No 6842

Johnny Lacasse
demande la
position de
Chauffeur
al Hotel de ville
7 Dec 1896

P23/E2,127

Deux pièces

portent

le même numéro

d'archives

P23/E2,127

No 6842
M. S. P. J. J. J.
in re expropria
tion
8 Oct 96

2336 St. James St.
St. Henri Oct. 8th /96

J. Beauchamp Esq.
Dear Sir

Do I understand
rightly that the offer which
the Council made my niece
is, that they will give me
\$2,000 for the land they
wish to appropriate for
widening St. James St., and
damages done to the lots,
and repairs required to houses
on account of the road being

P23/E2,127

raised so much above
their level, without any
obligation of any kind
whatsoever?

If that is a correct state-
ment of the offer, I am
willing to accept.

I remain dear Sir
Yours respectfully
M. S. Burroughs

P23/E2,127

Théo. Doucet,
Notary Public, Commissioner, &c.
Telephone 1323.

Savings Bank Chambers,
180, St. James St.

Montreal, 9th Oct: 1896

Jules Beauchamp & Co
Sec: Très.

Cher Monsieur

Ci-joint 2^{me} copie d'échange
façon entre la Compagnie du
Grand Tronc & la ville de St-
Henri:

Veuillez en accusé réception

Volu de Ser.
Théo Doucet
018/10/96

P23/E2,127

No 6843

Theodore Tancev.
envia 2^{me} copie
sur se accord
avec le G.R.R

Goet 96

P23/E2,127

St Louis 10 octobre 1896.

M^{re} Le Maire & Mess^{rs} Les Conseillers de
la Cité de St Louis -
Messieurs.

Voulant assister à une assemblée
de votre comité, pour vous demander
de prendre en considération, ma de-
mande @ propos du terrain que
vous avez pris sur la rue de
Marquette, et les taxes municipales
sur ma propriété depuis que je
vous ai vendu - Je réclame
une partie de ces taxes et je solli-
cite votre bien vouloir de me
rendre justice -

Je demeure votre tout
dévoué -

J. P. Bozelaire

P23/E2,127

No 6844

José P. Cayelais
en reclamation
de taxes
10 Dec 96

P23/E2,127

Memorandum

From

La Banque du Peuple

Montreal, 10 Oct 1896

To Mr Jules Beauchamp
(Sec. Tres)
St Henri

Vos lettres des 17 Sept et 9 Oct. reçues. Nous ne comprenons pas que vous vous adressiez à nous avec tant d'insistance lorsque M^r Kent et Curcotte vous ont écrit qu'ils étaient prêts à vous payer vos taxes aussitôt que vous iriez passer le contrat tel que vous l'avez proposé. Veuillez vous adresser à M^r Kent & Curcotte qui vous donneront satisfaction si vous en faites autant.

MONTREAL
FOR LA BANQUE DU PEUPLE
Alphonse Leclain
Dir. Gérant

P23/E2,127

No 6845
Banque du Peuple
en ce affaire
Clendinning
10 oct 96

A
 Monsieur le Maire & à Messieurs
 les Echevins de St Henri
 Messieurs,

L' humble Requête des
 Citoyens propriétaires & locataires
 dans les limites de notre Muni-
 cipalité -
 Expose respectueusement,

Que depuis longtemps les be-
 soins d'une lumière électrique
 se font sentir à l'angle
 des rues Richelieu & St Jean
 attendu qu'à cet endroit l'on
 se trouve tous les soirs
 dans une obscurité presque
 complète.

Que les femmes se font
 insultées, assés souvent
 sans pouvoir reconnaître
 leur agresseur.

Que dans ces circonstances
 l'on est en danger de se trou-
 ver dangereusement & que cette
 demande est faite dans
 un but d'utilité publique.

C'est pourquoi nous
 vous prions instamment
 de vouloir bien accéder
 à notre demande & y installer
 ple

le plus tôt possible une
lampe électrique -
Et vos représentants ne cessent
de prier -

St Henri 10 Octobre 1896

Des raches 122 St Jean
Camase Legault 387 Richelieu

Rosalie Dombard No 123 St Jean

Sy Hoque abbé Richelieu

Ed. Raisabou, 123 St Jean

Alex Mayor Richelieu

Alphonse & Cothier

No 385 Richelieu

X A Thibault 121 St Jean

A Ducloux 488 Richelieu

H. Mantha 382 Rue Richelieu

A Venne 384 Rue Richelieu

J. Bowen 481 Richelieu

J. Durand 472 a Richelieu

C. S. Mason 430 a Richelieu

Napoleon Ducloux 488 Richelieu

David Lalonde 385 Richelieu

M. S. Gauthier 389 Richelieu St

Victor Provencal 387

Alfred Marion 123 St Jean

Therese Joseph Bonclon 722

Romuald Stenardes 117 St Jean

Blaise Caron 430 Richelieu

Pierre Rouffeau 386 Richelieu

H. Marques 154 Agnes

St Henri

No 6846

Requête se pose
à une lampe élec-
trique. 10 Oct 1896

Comité municipal

P23/E2,127

St^e Henri 11 Oct 1896

Voici le resultat au meilleur de
ma connaissance dans l'evaluation
de la propriete de M^r. Ferdinand
Richard sur la rue St Jacques
Savoir: Travaux soummencei et a rach
ve deux cents dollars.
Ouvrage obligatoire a faire
cent dollars. Lui forme un total
trois cent piastres.

Evaluation faite par moi
le neuf d'Octobre mille huit cent
quatre vingt six.

Francois Gyp, eval.
Entrepreneur de St^e Henri.

No 6847
Fr Guy
Rapport évaluation
sur Fr Hebert
11 Oct 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

Plan montrant le terrain exproprié à

M. N. Pérudeau.

pour l'élargissement de la Rue St. Jacques.

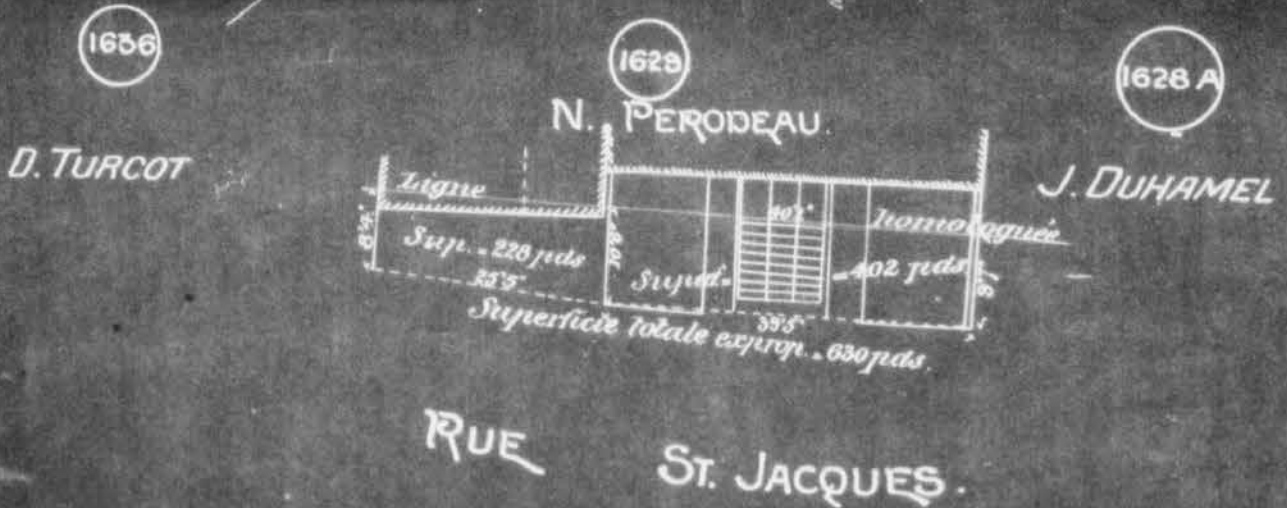
St. Henri. Co. Hochelaga.

Montréal, 24 Octobre 1895

PRÉPARÉ PAR:

J. Guillemin

I. Co. A. G. P.



Echelle : 20 pds = 1" M.A.

P23/E2,127

Plan montrant le terrain exproprié à

M. N. Pérudeau.

pour l'élargissement de la Rue St. Jacques.

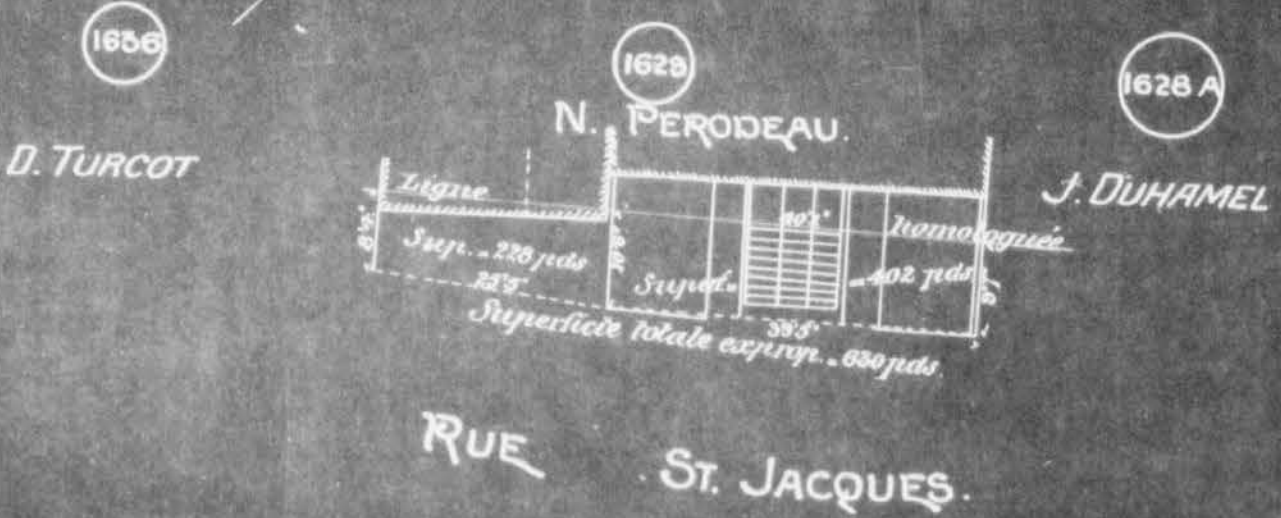
St. Henri. Co. Hochelaga.

Montréal, 24 Octobre 1895

PRÉPARÉ PAR:

J. Guitevaux

I. Co. A. G. P.

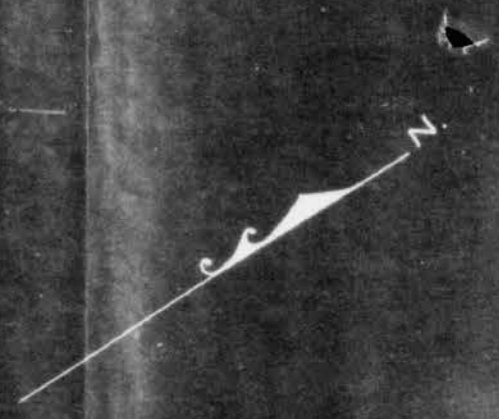


Echelle: 20 pds = 1" M.A.

P23/E2,127

Plan montrant le terrain exproprié à
M. N. Perodeau
pour l'élargissement de la Rue St. Jacques.
St. Henri Co. Hochelaga.

Montréal, 24 Octobre 1895.



PREPARE PAR :

J. Guitevaux

I.C. & A.G.P.

RUE ST. JACQUES.



(1711)
N. DESCHAMBEAULT.

Échelle: 20 pds au pouce .M.A.

P23/E2,127

CHAMBRE } No. 308
ROOM }

BATISSE "NEW YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE
No. 646

PERODEAU & de SALABERRY

NOTAIRES, &c.

NOTARIES, &c.

N. PÉRODEAU, N.P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depositary of the Notariat of the late

C. DE SALABERRY, N.P.

do do

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERS, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

COMMUNICATION
JUL 28 1899
CITE DE ST. HENRI.

Montreal, 14 janvier 1899

(Copie)

Monsieur Napoléon Sénécal

Secrétaire-Trésorier de la Cité de St. Henri

St. HENRI

File 339

Memo. Nos officiales 1929 & 1710

Cher Monsieur,

En référant au rapport de M. Trudel par lequel il a établi la valeur des parties de terrains requises pour l'élargissement de la rue St. Jacques à St. Henri à même mes immeubles situés de chaque côté de telle rue, je constate que la valeur des parties de terrains ainsi requises a été fixée à \$0.60 du pied et qu'il y est mentionné que la partie de terrain à être expropriée en avant de la maison de pierre etc., du côté nord-ouest de la rue St. Jacques ne contenait que 450 pieds, tandis que d'après le plan de M. Vanier, cette partie de terrain contient une superficie de 636 pieds, soit une différence en plus de 186 pieds représentant à \$0.60 du pied une somme additionnelle de \$111.60 qui aurait dû être ajoutée au montant d'évaluation de M. Trudel pour cette partie de terrain.

De même en référant au même rapport, je constate que M. Trudel mentionne 2250 pieds de terrain requis à même le terrain du côté sud-est de la même rue, tandis que le rapport de M. Vanier ne mentionne que 2233 pieds, soit une différence de terrain évaluée en trop de 17 pieds, représentant à \$0.60 du pied une somme de \$1020 qui devrait être retranchée de la somme de \$1350 valeur donnée par M. Trudel à telle partie de terrain. En déduisant cette somme de \$1020 allouée en trop de la somme susmentionnée de \$111.60 alloué en moins, il reste une balance de \$101.40 qui aurait dû être ajoutée aux \$6200 accordées pour valeur de mes terrains expropriés avec bâtisses etc., et qui équitablement m'est due en prenant pour base la valeur des terrains expropriés à \$0.60 du pied et la valeur des bâtisses au montant fixé par M. Trudel.

Voudrez-vous avoir la complaisance de soumettre la chose au Conseil, à votre première convenance, et lui demander de passer une résolution à l'effet d'autoriser le paiement de cette somme ou différence de \$101.40 à m'être fait aux mêmes termes et conditions que pour ladite somme de \$6200. Et ce faisant obligerez

Votre dévoué (Signé) N. Pérodeau

P23/E2,127

CHAMBRE }
ROOM } No. 305

BATISSE "NEW YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE
No. 646

PERODEAU & de SALABERRY

NOTAIRES, &c.

NOTARIES, &c.

N. PÉRODEAU, N.P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depositary of the Notariat of the late

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERS, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

C. DE SALABERRY, N.P.

do do

Montreal, -27 juin 1897

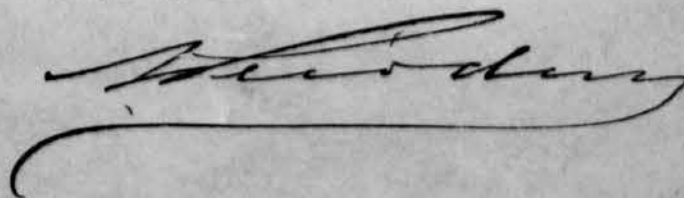
Monsieur Guay
Maire de
St. HENRI

Cher Monsieur,

Ci-inclus veuillez trouver copie de la lettre que j'ai adressée en date du 14 janvier, 1897, au Secrétaire-Trésorier de la Cité de St. Henri relativement à l'erreur de contenance dans les terrains cédés pour l'élargissement de la rue St. Jacques.

Avec considération

Votre dévoué



P23/E2,127

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 12. oct — 1896

Propriété de M^{rs} W. Perdeau, rue St. Jacques
N^o 1629.

40. pieds front x 10 formant 400. pieds
— a 60. le pied — — — — — \$ 240.00

Donnage pour escalier double — — — — — 80.00

Pour construire loggia sur
le devant de la maison — — — — — 200.00
\$ 520.00

Le même —

une maison en bois sur poteaux
en bois à 2. étages et lambris en bois
avec couverture en papier x. de
27 x 24. avec une cuisine en arrière
de 12 x 10. — — — — — \$ 700.00

Comme 50. pieds de terrain n'ayant
pas de mesure précise sur le plan.
— a 60. le pied — — — — — 30.00

Montant \$ 730.00

W. Landry 1250.00
Entrepreneur

Quintessence de la Ville de Montréal

Rapport pour
les propriétés
de M^{rs} N. Roudou
par
N. Landel

1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870

P23/E2,127

P23/E2,127

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 12. oct 1896

Propriété de M. W. Proulx sur St. Jacques.

2250. Pieds de terrain à 60[¢] \$1350⁰⁰

avec une maison de 40x24. à quatre
logement le tout en bois à 2. étages
la couverture en gravis

1600⁰⁰

une autre maison à une étage 1/2
de 58x28. à 4. logement le tout en bois
et la couverture en tôle. (~~est~~)

1500⁰⁰

une autre maison de 27x21. à une
étage 1/2 en bois - partie du devant
en bardage, et le toit en tôle

500⁰⁰

\$ 4950⁰⁰

par St. Emile. Sher
entrepreneurs.

100

5050



No 6848

M. Indel rapport
sur sa propriété
de M. Perceux
12 Dec 1896

Archives de la Ville de Montréal

P23/E2,127

St Henri 17 Octobre 1896.

Aux Messieurs de la Corporation
de la Cité de St Henri.

Messieurs,

L'année dernière j'ai fait nettoyer
mon canal d'égout, et cette année j'ai
fait faire la même chose par le même
homme, qui me certifie que depuis
l'année dernière, mon canal n'a pas
fonctionné parce que c'était votre canal
de la rue qui ne fonctionnait pas; et
j'ai su que votre canal de la rue n'avait
pas été nettoyé depuis plusieurs années.

Cette année en faisant visiter mon
canal les tuyaux se sont brisés et tout le
contenu s'est répandu dans ^{mon soubassement} ~~mon cave~~
en passant par le salage.

Vous comprenez Messieurs quel dom-
mage ceci fait à ma maison et con-
séquemment j'ai droit à un dedomma-
gement d'au moins cent piastres (\$100⁰⁰%)
pour le dommage fait à ma propriété;
et l'année dernière j'ai payé dix piastres (\$10⁰⁰%)
et cette année (\$8⁰⁰%) huit piastres pour
faire visiter ce canal.

Le que je réclame j'ai tout en main
pour prouver mon dommage et les
dépenses que j'ai fait pour me mettre en
droit.

J'espère que tout sera réglé d'ici à
la prochaine assemblée du conseil, sinon
je prendrai les moyens pour m'aider.

à réparer ce dommage.

Votre tout dévoué

Charles Lafleur

45 rue Maria

St-Benoit

P.S. Remarquez aussi Messieurs qu'il faut nécessairement réparer cette rue car dans les temps pluvieux ou à la fonte des neiges tout l'eau se réunie, devant ma maison voir même le sang qui vient de la cour de l'abattoir et tout cela se répand dans ma maison. Il faut de toute nécessité qu'il y ait un puitsard devant ma maison puisque c'est la partie la plus basse de la rue.

Charles Lafleur

No 6849
~~Chs Lafleur~~
Chs Lafleur
reclame \$100 dommages
yes pour les equites
1700 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal, 13 octobre 1896.

Monsieur Jules Beauchamp,
greffier,
St-Henri.

Cher monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint
mes comptes au premier octobre 1896.
S'il y a quelque chose qui ne
vous paraît pas satisfaisant, veuillez
m'en parler. Vous trouverez ci-joint
un chèque sur la Banque d'Espa-
gne pour \$337.⁷⁶.

Je suis, Monsieur,
votre dévoué serviteur,
Louis Coderre.
Avocat.

No 6850
Le Coteur
en re envoi de
chèque sur la
Banque d'épargne
de \$ 337.16.
13 Oct 96

P23/E2,127

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 14 Oct 1896

A Messieurs le Maire et les
Échevins de St. Henri,

Messieurs,

Les soussignés ont bien l'honneur de s'adresser à ce conseil pour avoir l'usage du raibeau à vapeur pour rouler leur bassin

Comme par les années passées nous voulons bien assumer toutes les responsa.

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le _____ 189

responsabilités et remboursement des
dépenses encourus à ce propos.

Vous remerciant d'avance de la faveur
que nous espérons obtenir de vous,
nous demeurons avec reconnais-
sance

Vos dévoués serviteurs
Dominion Ice Co.
par G. des Trois-Faisons
secrétaire

No 6837

Domine Ja
Cy demande
le noveau
a baptem

14 av 96

P23/E2,127

14 Oct/96

Province de Quebec } A une session de Comité Général
Cité de St. Henri } au Conseil de la Cité de St. Henri
tenue à St. Henri au lieu ordinaire des Sessin
des dits Comités Mercredi le Quatorzième jour
d'Octobre Mil huit cent quatre vingt seize
cumpremment à la loi à laquelle session sont
présent Son Honneur le Major J. Aquin
et M.M. les Echevins Edmeant Lefebvre. Noël Lelievre
Antoine Jullien Eug. Guay A.C. Bernard - J. Guise
et He Meloch. formant un quorum sous
la présidence de M. J. Aquin

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité Général comme suit:-

L'offre de Six mille deux cents Dollars est
faite à M. Narcisse Rivodour pour l'acquisition
de ses propriétés portant les Nos officiels
1710 & 1629² et ce pour certain! Latisses et
tous dommages résultant de l'expatriation, le montant
en sera payable quand la Cité aura les fonds

Je déclare solennellement
en faveur pour
que le rapport soit
annexé au plan
de la Corporation
qui désigne les
propriétés de M.
N. Rivodour

disponible en en payant l'intérêt au taux de
quatre pour cent à partir du 1^{er} Mai prochain
1897. la somme demeurée payée dans le cours de
l'année 1897. ou 1898. M. Eug. Guay
adeste - J'accepte l'offre ci-dessus
au envoi de

J. Guise
Ass. Greffier

Narcisse Rivodour
et la source est au
J. Aquin
Président

No 6852
Comite General
14 Oct 96

P23/E2, 127

14 Oct/96

Province de Quebec } A une session de Comité Général
Cité de St. Henri } du Conseil de la Cité de St. Henri
tenue à St. Henri au lieu ordinaire des Sessin
des dits Comités Mercredi le Quatorzième jour
d'Octobre Mil huit cent quatre vingt seize
conformément à la loi à laquelle session sont
présent Son Honneur le Mayor J. Aquin
M.M. les Echevins Clément Lefebvre, Noël Lelievre
Ariste Jullien, Eug. Guay, A.C. Bernard, J. Senecal
& He Meloch. formant un quorum sous
la présidence de M. J. Aquin

Est ordonné et statué par résolution
du Comité Général comme suit:-

L'offre de Six mille deux cents Dollars est
faite à M. Narcisse Rivodour pour l'acquisition
des propriétés portant les Nos officiels
1710 & 1629² et pour certain latisses et
tous dommages résultant de l'expatriation. Le montant
est payable quand la Cité aura les fonds

disponibles en en payant l'intérêt au taux de
quatre pour cent à partir du 1^{er} Mai prochain
1897. La somme demeurée payée dans le cours de
l'année 1897. ou 1898. M. Eug. Guay ~~Président~~
adopte - J'accepte l'offre ci-dessus
au envoi de

Je déclare solennellement
en présence de
que le rapport suit
annexé au plan
de la Corporation
qui désigne les
propriétés de M.
N. Rivodour

J. Senecal
Ass. Greffier

Narcisse Rivodour
E. Guay
Président

P23/E2,127

No 6858

Comite General
14 Oct 96

P23/E2,127

ROBERTSON, FLEET & FALCONER,
ADVOCATES.

CABLE ADDRESS "FLEET."

W. W. ROBERTSON, Q. C. C. J. FLEET,
ALEX. FALCONER.

157 ST. JAMES STREET,

Montreal, 15th October, 1896.

The Secretary-Treasurer,

Town of St Henri.

Dear Sir,

Will you kindly send me a statement of the balance of taxes due by the estate Andrew Robertson, with interest to date; and I will send you cheque for same.

Yours truly,

John L. Reay
Rep
17/10/96

P23/E2,127

No 6853.

Estate Andrew
Robertson de
mande état de
compte

15000 1896

Dear Sir,

Will you kindly send me a statement of
the balance of taxes due by the estate Andrew
Robertson, with interest to date; and I will send
you another for same.

Yours truly,

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 15 oct. 1896.

No 2738.
C. S. M.

Joseph Lecoraher
ps.

La cité de St. Henri.

Reçu brief et dictation en cette cause.
Jouis Côté

No 6834

Ps Codere
dum seu
bref de declaration
Jus Secularien
15 Dec 96

P23/E2,127

P23/E2,127

Memorandum.

From

Kent & Turcotte,

Accountants,

No. 97 St. James Street.

Montreal, Oct 1896
M. J. C. Beauchamp
Sec. Trés.
St. Henri

Monsieur
Nous sommes prêts
à payer les taxes & à transporter
à la cité la propriété sur laquelle
elle possède une hypothèque
dans l'affaire de M. Cléridin
-meig & Joui

Adressés

Kent Turcotte

Dep
8/17/10/96

P23/E2,127

No

Kent & Turcotte
in re affair
Clendenning.

17 Oct 96

P23/E2,127

Kent & Turcotte,

ACCOUNTANTS,

97 ST. JAMES STREET,

PEOPLE'S BANK BUILDING.

Montreal, 17 Oct 1896

M^r J. Beauchamp
Sec. Pres. de la cite de St Henri

Messieurs
Nous recevons ce matin
la votre du 16 nous transmettant
copie d'une résolution de votre Con-
seil vous autorisant de nous
écrire: "que les taxes sont
exigibles"

Ceci ne nous apprend rien
que nous ne connaissions déjà &
nous laisse encore dans les
ténèbres sur la question princi-
-pale que nous posons depuis
le mois de Janvier dernier:

La cite de St Henri va-t-elle
accepter un transport de la
propriété de *Clendinning & Co*
& *Canada Pipe & Foundry Co*
sur laquelle elle possède une
hypothèque & donner une déchar-
ge aux faillites susmention-
nées

P23/E2,127

Kent & Turcotte,

ACCOUNTANTS,

97 ST. JAMES STREET,

PEOPLE'S BANK BUILDING.

Montreal,

189

mentionnées en par nous pay
-ant les taxes dues?

Dans le cas affirmatif, il
fallait de votre conseil une
résolution autorisant quelqu'un
de signer l'acte de vente avec
conditions susmentionnées
Si non, veuillez nous le dire car
-rémiement afin que nous sachi-
-ons à quoi nous en tenir.

Respectueusement

Kent & Turcotte
Comptables

No 6855

Leus & Turcotte
sur le Clendinning.

17 Dec 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

PAPINEAU, MARIN, MORIN & FISET
NOTAIRES

Edifice de la Banque du Peuple, 30 à 33

97 RUE ST. JACQUES

SUCCESSIONS, PRÊTS D'ARGENT, ETC.

TELEPHONE 1220



D. E. PAPINEAU
O. MARIN
VICTOR MORIN
ARTHUR FISET

Bureau des Notaires de la Corporation de La Cité de Montreal

MONTREAL, 15 Octobre — 1896

Au Secrétaire de la Ville de St. Henri

Monsieur,

L'acte de vente de la propriété clendinning par Kent & Turcotte à la ville de St. Henri est maintenant prêt à être signé, Veuillez donc faire passer une résolution autorisant quelqu'un à signer pour la Ville de St. Henri et venir signer

Votre dévoué

A. Fiset

No 6855a

W Fiset.
In Re Clau-
denney.

1500 1896

NEW YORK
JAN 17 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 17 OCT 1896

Accepted as per my letter of Oct 9th 1896 sent you on Oct 9th 1896 & thence forwarded

Après entente et délibération eue
 le Conseil de la Cité de St. Henri et Dame
 Mrs Burroughs, l'offre de \$2000⁰⁰
 est acceptée par la dite Dame Mrs
 Burroughs pour l'expropriation
 des propriétés, terrains et bâtisses
 portant le no officiel 1661 suivant
 plan préparé à cet effet pour
 l'élargissement de la rue St Jacques,
 la dite somme de \$2000⁰⁰ étant
 pour tous dommages pouvant ré-
 sultes de la dite expropriation, la
 dite Dame Mrs Burroughs conser-
 vant les bâtisses exigés sur ledit
 terrain, mais devra lever la partie
 expropriée aussitôt que requis pour
 l'élargissement de la dite rue St
 Jacques, et la dite Dame Mrs Bur-
 roughs a signé la présente comme
 acceptant l'offre pour servir et
 valoir ce que de droit.

Mary C. Burroughs

No 6855 &

b

Mary S. Cunningham
entente ex-
proprietation
17^o et 96

P23/E2,127

P23/E2,127

Province de Quebec
Cité de St Henri

A Monsieur le Maire et M M Les
Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs:-

Conformément à la Resolution de votre Honorable
Conseil en date du Sept Octobre 1896 j'ai procédé à titre d'
expert, à l'évaluation de la propriété portant le No. Officiel
1937 située sur la rue Notre Dame et portant le No. Civique
3568 de la dite rue, la dite propriété appartenant a la Suc-
cession de Feu William Brodie en son vivant Marchand de la
Cité de St Henri .Je me suis transporté sur les lieux ci-haut
désignés, après examen fais rapport comme suit:-

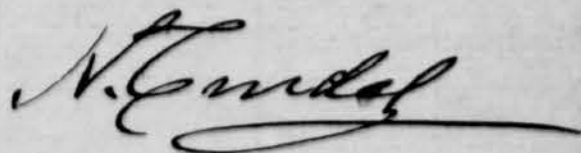
Le terrain requis pour l'ouverture de la rue Maria tel que
montré au plan préparé par J E Vanier Ecuier Ingénieur Civil
de la Cité de Montréal , est de 36 pieds par 140 formant une
superficie en pieds Anglais de 4200 pieds à une valeur moyenne
de 60 cents du pied égal a \$2520.00 a valeur d'un hangar en
bois de 30 pieds par 17 \$125.00 Valeur d'un hangar 14 pieds
par 17 \$50.00 Un Kiosque \$15.00 Onze pagées de clôture \$25.00
Valeur des arbres \$25.00

Recapitulation

4200.pieds terrain @60 cents	\$2520.00
Valeur d'un hangar en bois	125.00
Valeur d'Un hangar (petit)	50.00
Valeur d'un Kiosque	15.00
Valeur de la cloture	25.00
Valeur des Arbres	25.00
Total	2760.00

Deux Mille sept cent soixante Dollars \$2760.00

Humblement soumis



ce 17 Octobre 1896

P23/E2,127

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 16 oct 1896 -

Rapport de l'évaluation de la
 propriété de la succession de W. Brodie
 N.º officielle - (1937) sur la rue entre
 Dame près du pont, l'expansion du
 terrain tant de 30 pieds front par
 140 - de profondeur formant une
 superficie de 4200 - pieds = à 60 \$ 2520.00

un Hayard de 30 x 17 - en bois	125.00
un autre petit Hayard de 14 x 17 -	50.00
une petite maison d'été	15.00
11. page de clôture	25.00
pour les arbres sur le terrain	25.00
	<u>\$ 2760.00</u>

N. Gaudet
 Entrepreneur

Humblement soumis

N. Gaudet

ce 17 Octobre 1896

4 arborisation de la Ville de St. Henri

1896

1896

No 6856

Procedé en
re-évaluation
de la maison
Procedé (au bureau)
17 Oct 1896

1896

1896

P23/E2,127

P23/E2,127

GRANVILLE C. CUNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

574 CRAIG STREET.

Montreal.

19th. OCTOBER, 1896.

JULES BEAUCHAMP Esq.,
Clerk & Treasurer,
St. HENRY.

DEAR SIR:-

With reference to your letter of the 3rd. October, with regard to certain works in macadam which you wish us to do upon Notre Dame St., I beg to say that under our By-law we are not bound to do any repairs to streets in your municipality, or, indeed, in any other municipality, and I find that these works that you write about are repairs. Under these circumstances, therefore, we cannot do them for you.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

No 6857
Montreal 10 Ry Cy
mre macadam
de la rue N. Dame
19 Oct 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

ABBOTTS, CAMPBELL & MEREDITH,
Advocates, Solicitors, &c.

J. B. Abbott,
H. Abbott, Q. C.
C. S. Campbell,
F. E. Meredith,
H. J. Hague.

Bell Telephone No. 27.

No. 11 Hospital Street.

Montreal, Oct. 20, 1896.

Messrs. Primeau & Coderre,
Imperial Insurance Bldg.,
Montreal.

Dear Sirs:-

Re F. X. Dube vs. Town of St. Henry, et al.

We have to confirm our report to you this morning that no one had called upon us or upon our clients, the Ocean Accident & Guarantee Corporation, in regard to the claim made by F. X. Dube against the Town of St. Henry, et al., nor have we or our clients received any report in writing in regard to this accident, though our clients wrote for same on the first of October. As you are aware, judgment has gone against the Town by default, and we have arranged that we can appear ~~for the Company~~, on payment of the costs, and contest the case, but we do not wish to do so unless there is some good ground of defence, and it is impossible to determine as to this without having the Town's version of the accident before us. Please to draw the attention of the Town to the fact that they have not complied with the terms of the

P23/E2,127

2.

policy with regard to the facts of the accident, and let us have these reports or let them send some one who can give us these reports by to-morrow or next day at latest.

We are,

Yours truly,

We think you will agree with us that the Town of St. Henry should act in the matter at once.

W. H. Campbell
& Rudolph

ALM

No 6858
Abbott Campbell
St Meredith
in re accident
Dube
20 Dec 96

P23/E2,127

P23/E2,127

ROBERTSON, FLEET & FALCONER,

CABLE ADDRESS "FLEET."

ADVOCATES.

157 ST. JAMES STREET,

W. W. ROBERTSON, Q.C. C. J. FLEET.
ALEX. FALCONER.

Montreal, 20th October, 1896.

The Secretary-Treasurer,
City of St Henri.

Dear Sir,

I enclose cheque herewith for \$93.02-
in settlement of taxes and interest due by the
estate late Andrew Robertson to date.

Kindly receipt enclosed account and re-
turn, and oblige.

Yours truly,

John L. Reay

Rep 22/10/96

#1000 Reay

P23/E2,127

No 6854..

Estate
Andrew Robertson
envoi cheque
de 93.00 pour
taxes.

20 Oct 1896

Dear Sir,

I enclose cheque herewith for \$93.00 in settlement of taxes and interest due by the estate late Andrew Robertson to date.

Kindly receipt enclosed account and return, and advise.

Yours truly,

20th October, 1896.

P23/E2,127

MacCraken, Henderson & McKay

Barristers, Solicitors, Notaries, &c.

*John L. MacCraken Geo. F. Henderson
W. M. McKay*

CENTRAL CHAMBERS:
COR. QUEEN & ELGIN STS

Ottawa, Ont.

Oct. 20th. 1896. 189

Jules Beauchamp Esq.
City Treasurer.
St. Henri. Que.

Dear Sir,

I beg to enclose you herewith my cheque for \$22.21 to cover the several amounts of the tax bills against the property of the estate of the late Robert Brown, which I also enclose. I think that you will find that the interest is properly computed. Kindly acknowledge receipt and oblige,

Yours truly,

Geo. F. Henderson

P23/E2,127

No 6860

Geo F Henderson
(Brown) in re
envoi de
cheque pour
taxes

Oct 20/96

20 Octobre 1896

Province de Québec }
 Cité de St. Henri } Finances de la Cité de St. Henri,
 tenue à St. Henri au lieu ordinaire des assem-
 blées des dits Comités, Mardi le Trentième jour
 d'Octobre Mil huit cent quatre vingt seize
 conformément à la loi, à laquelle assemblée
 sont présents M. M. les Echevins Théodore Lafleur
 Née Leclerc & A. A. Bernard
 ouvrant une session sous la présidence
 de M. Née Leclerc.

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité des finances comme suit :-

Attendu qu'il est important et de toute nec-
 ssite que les dépenses urgentes de la Cité de St. Henri
 cessent dans la Cité de St. Henri

Attendu que plusieurs Départements ont dépassé
 leurs appropriations et qu'il ne reste en
 caisse qu'un montant tout à fait restreint
 et que la perception de la taxe est presque nulle
 Attendu qu'il est impossible de négocier un
 emprunt dans le moment présent pour
 couvrir les dépenses

Il est résolu et adopté qu'aucune dépense
 nouvelle ne soient faites dans les départe-
 ments où les appropriations sont épuisées,
 et le Comité recommande le présent rapport
 au Conseil pour adoption

Il est résolu et adopté à l'unanimité.

ans

que le Comte informe le Conseil que l'appré-
hension des Députés du Parc est de passer
de beaucoup, et qu'il n'y a aucune nécessité
de garder un employé comme gardien du
Parc et que cette employé soit remercié de ses
services.

Le Comte recommande au Conseil qu'il
est de toute nécessité de faire un emprunt
improvisé pour rencontrer le paiement des
intérêts sur dette à l'échéance du
1^{er} Novembre 1896. et ce dans le plus bref délai
possible --

Le Comte recommande formellement au Conseil
de faire l'emprunt régulier dans le plus court
délai légal afin de pourvoir à la conso-
lidation de la dette. Le dit emprunt régulier
devant être fait par voie de débenture en
conformité de la loi

et la source est levée

J. Menecal
ass. Suppl.

N. Leclaire
Président

No. 6861
Compte des
finances
Jouy 96

P23/E2,127

P23/E2,127

MONTREAL WATER & POWER CO.,
IMPERIAL BUILDING,
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal. Oct 21st 1896

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
City of St Henri

Dear Sir /

The note of the Montreal Water & Power Company in favor of the City of St Henri for \$100,000. will mature on the 7th Nov proxo and it is the wish of the Company to renew same for one year, we have the assurance of Ste Cunegonde that they are willing, and beg to request that your Council will pass the necessary resolution in time to enable the renewal to be passed to the Bank. Of course the accrued interest, \$6000. will be paid.

Yours truly

A. Carvell
secretary

Comte Guind

P23/E2,127

No 6862

Montreal Water Power
by renouvellement
des billes

de \$100,000

St. Clev 1896.

Yours truly

CITY OF MONTREAL

Grand & L'Esperance

Mayor

Oct 21st

St-Henri de Montreal 21 Octobre 1896

Aux Messieurs de la Corporation
de la cité de St-Henri

Messieurs

A votre dernière assemblée qui se trouvait mercredi dernier vous avez renvoyé le sujet de ma lettre à une autre fois et rien n'a été fait encore. Aujourd'hui même en faisant nettoyer ma car, j'ai découvert un autre dommage, ce sont des enveloppes de balles de coton que je devais envoyer dans l'ouest et qui sont tout à fait gâtées: Ce sont encore deux hommes que je suis obligé de payer pour tout l'après-midi.

Et bien Messieurs j'aime à vous avertir amicalement que c'est la dernière fois que je réclame ce que je vous ai demandé et je crois que si je prends sur mes charges de me faire dédommager, que vos dépenses excéderont les cent dollars que je vous ai demandés.

J'espère que tout sera réglé ce soir sinon je prendrai immédiatement mes droits pour avoir ce que je réclame.

Votre tout dévoué

Charles Lafleur

40 rue Maria

No 6863
Charles Lafleur
in re réclamation
pour dommages
21 Oct 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

DÉLAVÉ

ILLISIBLE

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 21 octobre 1896.

Monsieur Jules Beauchamp,
greffier,
St-Henri.

Monsieur,

Recevez vs. cito de St-Henri

sal.

Je vous trouve ci-jointes et
communiquées en colles un
avis vous ayant relaté à cette cause
les motifs de la compagnie d'assuran-
ce, qui obtient des avantages de l'Etat en
dépit d'un jugement obtenu contre la
cette dans cette affaire en faveur de la compa-
gnie d'assurances payant les frais. La
compagnie d'assurances veut maintenant avoir tout
le bénéfice possible afin de déci-
der de payer ou non à la défense à
l'Etat. En regard de cette lettre j'ai é-
crit un avis à la compagnie que le
conseil avait été changé quel qu'il soit
de puis ce temps que Monsieur Blais
avait été nommé de fait et n'avait pu
s'en occuper. Je terminais en leur disant

P23/E2,127

DÉLAVÉ

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

2
Montreal, ¹⁸⁹
Quid je vous communiquerai leur lettre
& que le conseil pourra à leur donner
satisfaction. Veuillez donc communiquer
cette affaire au conseil.

A propos de la question d'a-
mender la charte, j'aimerais bien sa-
voir si le conseil se contente d'aller
à Québec cet automne avec les quelques
amendements dont j'ai fait la lecture ven-
dredi dernier, ou bien si le conseil se
profite de l'occasion pour demander une
refonte complète de la charte. Encore
une fois je ne fais ni empêcher de dire
que le besoin de cette refonte se fait
grandement sentir. J'attendrai la décision
du conseil à ce sujet avant de faire
le travail qui subsiste cette question d'a-
mender à notre charte.

Votre dévoué,

Louis Coderre,
Avocat.

P23/E2,127

No 6844
Louis Côté
in re Accident
Dube &
Charle
Nov. 91

P23/E2,127

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND.

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD:	WILLIAM M. RAMSAY, Esq.	ROLLAND LYMAN & BURNETT,
	E. B. GREENSHIELDS, Esq.	GENERAL MANAGERS.

P.O. Box 873.
TELEPHONE NO. 1991.

HEAD OFFICES:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

MONTREAL, Oct. 22nd, 1896.

[Handwritten signature]
 Jules Beauchamp, Esq.,
 Town Clerk,
 City St. Henry.

Dear Sir,

We beg to again draw your attention to the fact that our letter to you of the 1st October remains still unanswered. We would also ask you to tell us if Mr. Arsenault, a co-defendant in the suit against our Corporation was bound to keep the proper lights up or fixed during the work that he was doing, and if so to please send us a copy of the ^{of the} partnership contract bearing upon this obligation of putting up proper protection on his work, and relieving the Corporation from liability for any accident that might occur through want of such protections, and oblige,

Yours truly,

[Handwritten signature: Rolland Lyman Burnett]

General Managers.

AUTHORIZED CAPITAL.	\$2,000,000.00
SUBSCRIBED CAPITAL.	1,318,600.00
PAID UP CAPITAL.	500,000.00
RESERVE, 31st Dec. '95.	814,864.00
GROSS INCOME in 1895.	1,000,000.00
Deposited with Receiver General in Canada.	84,000.00

• • •

BUSINESS TRANSACTED.

PERSONAL ACCIDENT INSURANCE.

EMPLOYERS' LIABILITY.

ACCIDENT INSURANCE COMBINED WITH SICKNESS BENEFITS.

WORKMEN'S BENEFIT INSURANCE.

ELEVATOR INSURANCE.

DRIVERS' RISK INSURANCE.

THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.



P23/E2,127

General Managers.

Yours truly,

and office,
 that might occur through want of such protections,
 and the Corporation from liability for any accident
 putting up proper protection on his work, and relief-
 perhaps contract bearing upon this obligation or
 was going, and if so to please send us a copy of the
 proper rights up or fixed during the work that he
 and against our Corporation was bound to keep the
 tell us if Mr. Arsenault, a co-defendant in the
 maine still unanswered. We would also ask you to
 fact that our letter to you of the 1st October re-
 we beg to again draw your attention to the

No 6865

Accum Guarantee
 Accidents by
 in re
 Arsenault
 22 Oct 1896

Dear Sir,
 City St. Henry,
 Jules Beauchamp, Rad.,

Oct. 22nd, 1896.

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

St. Henri, 23 Octobre 1896.

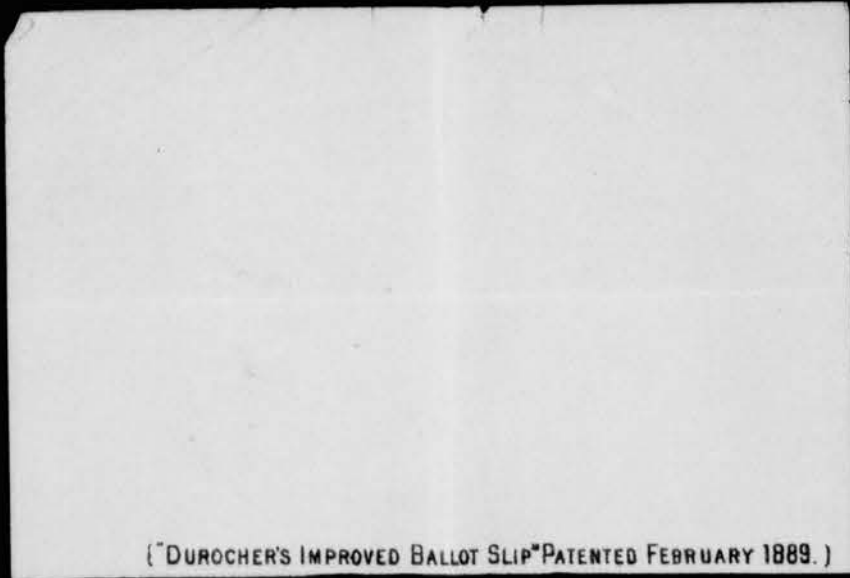
NOUS SOUSSIGNES, Electeurs de St. Henri, désirons
que la lampe qu'il y a sur le pont soit transférée de l'autre
coté, c'est-à-dire au coin des rues Avenue du Grand-Tronc et
Notre-Dame.

A. Pheasant & Co
E. Harttuis
Lemay & Cloutier
P. Chivonne
Alp. Chivonne
L. St. Denis
M. Brisebois
M. Chaput
Chaput & Major
A. Lantier
G. S. Serigny
N. Beaudin
J. M. M.

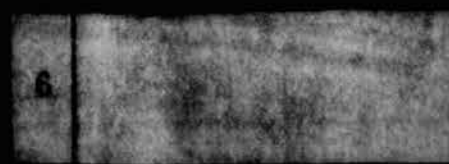
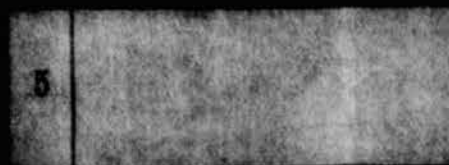
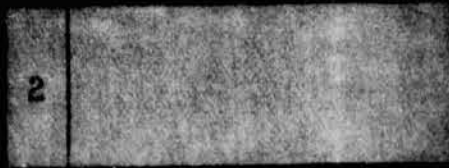
No 1866
Requete demande
de changer la
lumiere du pont
23 ou 1896

P23/E2,127

P23/E2,127



(DUROCHER'S IMPROVED BALLOT SLIP PATENTED FEBRUARY 1889.)



P23/E2,127

Ottawa Oct. 24 /96

M. Clement Laflamme
St-Henri,
Montreal

Monsieur

Seriez vous assez bon de
soumettre a votre Conseil ma
demande pour l'achat du droit
de se servir de Mon Bulletin de
vote pour vos elections Municipales
je crois qu'il vous faudra faire
application a la Legislature
pour amender votre Charte a
cette effet. Le prix sera de trois
cents piastres \$300⁰⁰ pour toujours
je vous serais bien obligé
si vous vouliez vous en inter-
resser a votre prochaine Reunion
du Conseil. Votre Devoué

C. Duchesne

P23/E2,127

No 6867

Durocher
demande de
se servir de
son bulletin
pour les élections

Océ 24/96

P23/E2,127

Cote St. Paul Oct 24th 1896

To the Mayor and councillors of the town of St. Henry,
Dear Sirs

At the last meeting of the council of the municipality of the parish of Cote St. Paul, It has been moved, seconded and carried.

That complaints having been made to this council of offensive odors emitted by the dump which is being made by the town of St. Henry on its property on the north side of the Lachine Canal, & that our rural inspector has reported that said dump is not being properly covered with earth and is very offensive and dangerous to health, that the secretary be instructed to write to the Council of St. Henry, that the term in which its incinerator waste have been completed having expired on 1st June, last, and said incinerator has not been erected, The town of St. Henry take immediate measures to do away with the nuisance complained of and cease dumping until some agreement satisfactory to this municipality be arrived at and failing such agreement being made immediately the town of St. Henry continues to dump its garbage on said property that legal measures

P23/E2,127

be at once instituted to compel
them to cease. —

True Copy from the book of minutes
of the Council of the municipality of
the parish of Cote St Paul,

A. J. Faurangeau
Sec. Treas.

address

26 avenue

St. Henry

No 6868

Cote W Paul
se plaint de
Notre Trump.
24 Oct 1896

P23/E2,127

P^o 7602Provincia de Quebec
Cite de Montreal

Une session du Comité
Général du conseil de la Cite de
Montreal tenue a Montreal au lieu
ordinaire des sessions de ce dit Comité
du conseil, le lundi le vingt sixieme
Jour d'Octobre mil huit cent quatre
vingt seize. Conformement a l'ordre
a laquelle session sont presents,
Messieurs les Citoyens J. Aguin
& M. les Citoyens Clement apud
N. J. Labadie, J. J. L. Guay,
N. J. L. Guay, N. J. L. Guay, N. J. L. Guay
formant un
quorum sous la presidence
de M. les Citoyens,

Il est ordonne & statue par Reso-
lution du conseil comme suit:
- savoir:

L'affaire du Reclenement des Taxes
Municipales Re N^o 112 de
n^o 112 (Canada Rep. Sunday
est referé a l'Avocat de la
Cite pour informations.

La requete des Citoyens demandant
un tampe de l'eglise St Jean & St Michel
est defere au Comité d'Etirage
pour enseignement & faire rapport

adapprochanti Assemblée des
Censeurs.

M. L'Évêque J. Melochie prend
son siège.

Le Comité Gens pour débiter les
Censeurs L'Évêque & Melochie
fait rapport au sujet de la
reclamation, pour dommages
causés par le Canal d'Égout
Résolu et adopté de verser
miti que le montant de
Cent Dollars soit payé à ces
Censeurs pour dommages
causés & la propriété, et

Lecteur est fait des réclamations
suivantes par le Ministère
d'Asplum de ce qui est
contant le Comité des Censeurs
quelles de l'Évêque dit qu'il y a
de la part de l'Assemblée des
Censeurs. Centre les penes
des successeurs, dont les
propriétés ont été expropriées
par l'Assemblée des Censeurs. Sur
Juce J. Dubois #off 1629-
634. Par Perreault #off
1710-1057. V. Chabot
#off 1716 & 1622 #1186, et que

du grand Ione et Notudame
 soit defusi au Comité d'Éclairage
 avec autorisation de changer
 l'alampe de l'autre côté de
 la rue si cela est jugé neces-
 saire.

Proposé par M. Echevin Chapleur
 second par M. Echevin Bernard
 qu'en réponse à la demande
 de la Municipal Water & Power Co
 au sujet du renouvellement
 du billet de \$10000⁰⁰ du par la
 dite Co Municipal Water & Power
 Co en date par la Cité de St
 Henri, que le Grefier Devine
 soit autorisé à exprimer la
 dite Compagnie que le Conseil
 consentira à renouveler
 le billet en question, à condition
 qu'un montant de \$5000⁰⁰
 soit payé en acompte sur le
 dit billet, de plus que l'intérêt
 sur le renouvellement soit
 payé en plein, ainsi que le
 billet de \$5000⁰⁰ échéant le
 17 Nov/96 soit payé en son
 entier à sa prochaine éché-
 ance.

Proposé en amendement
 par M. Echevin A. Stallefer
 second par M. Echevin

M. F. et al. qui la Compagnie
sont informés d'avoir à payer
en pleins le dit billet de
\$1000⁰⁰ à sa prochaine échéance
le 7^{me} Nov prochain.

Pour l'Amendement. M. F. et al.
A. Muller & M. F. et al.

Contre l'Amendement. J. S. et al.
C. G. et al. Dr. A. A. Bernard
G. G. Mellet & C. et al.

Pour la motion. J. S. et al.
C. G. et al. Dr. A. A. Bernard
G. G. Mellet & C. et al.

Contre la motion. M. F. et al.
A. Muller & M. F. et al.

Motion adoptée.

Résolu et adopté unanimement
que l'offre de cinquante cents
dupes fut faite à Mr J. et al.
pour la partie des ~~de~~ tenans
et pour le surplus de la somme.

Résolu et adopté unanimement
que les groupes ont autorisés d'aller
à la Municipalité de St. Paul (C. G.)
d'arrêter et d'entretenir l'entretien
de leur chemin et faire les
réparations nécessaires, et
adjoindre des emprunts de
procéder judiciairement si nécessaire.

seulement
/ X

P23/E2,127

Centre de l'Ép.
Universitaire
Etudiante Athlétique

G.B.

par

L.J. Biquin

Président

J.M. Senicart

~~Secrétaire~~

No 6869

Compte General

26 oct 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

231 OFFICE: 3 & 5 PLACE ST. HENRI
 Cité de Saint Henri, } 1 Mar 1894
 City of Saint Henry, }

Liberty Bell Mackay & succ. Édouard

A la CITE DE } SAINT-HENRY, } Dt.
 To the CITY OF } Dr.

Pour Egout commun sur la rue *St. Joseph*
 For Common Drain on _____ Street.

40	pieds etant le front de... lot		\$	cts.
1608	du Cadastre	@ \$ 1.50	par pied courant	6000
	feet being the frontage of lot			
	of the Cadastre	@ \$	per current foot	
	TOTAL		\$	6000

MONSIEUR,—Vous êtes averti qu'ayant manqué de payer la somme ci-haut mentionnée dans le temps prescrit par l'avis public, vous êtes par le présent requis de payer cette somme, ainsi que les intérêts accrus, dans le délai de quinze jours de la signification du présent avis, au bureau du Conseil de la dite Cité, à défaut de quoi exécution sera lancée contre vos biens et effets.

SIR,—You are hereby notified that having failed to pay the above mentioned sum within the daily prescribed by the public notice to that effect given, you are hereby required to pay the same with the accrued interest, within the delay of fifteen days after the signification to you of the present notice, at the office of the Council of the said City, failing which an execution will be issued against your goods and effects.

Jules Beauchamp

Greffier & Trésorier

Jules Beauchamp

Clerk & Treasurer

P23/E2,127



P23/E2,127

Montreal
Oct 27th 1846

Julien Blanchard Esq
Notary Public

Dear Sir
I beg to thank you very much
for all the trouble and interest
taken in settling with Alphonse.

Yours truly
John A. Dyer
173 St. M.

Replied
28/10

No 6870

Wm Cooper
re envoi
de cheque de
\$60 pour gouts.

27 Oct 96

P23/E2,127

P23/E2,127

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal, Oct 27th *1896*

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
St Henri

Dear Sir /

Will you kindly arrange a meeting of the Councillors
for to-morrow (Wednesday) evening at some hour before the regular
Council meeting - so that representatives of this Company can
confer with them in regard to the matter of the Company's note
maturing on the 7th proxe, and advise us by telephone or otherwise
of the hour for which the meeting is called.

Yours very truly

A. Carvell
Secy

P23/E2,127

of the hour for which the meeting is called.

Yours very truly

No No 6871

Mutual Water
 & Power Coy.
 demands the
 assembly de
 conseil
 27/06/96

of the hour for which the meeting is called as by the absence of the
 representatives of the company, a vote
 evening at some hour before the regular
 of the committee

Clerk of the Board

John Barrington Esq

Oct 25/96

P23/E2,127

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal, 28 octobre 1896.

A monsieur le maire & à messieurs les échevins
de la cité de St. Henri.

St. Henri.

Messieurs,

In re: Taxes dues par la Canada
Pipe & Iron Company.

On me dit que c'est au mois
d'août 1895 que la sus-dite compagnie
a cessé ses opérations. En vertu du
réglement et du contrat dits Clendinning,
cette compagnie jouissait d'une ex-
emption des taxes (générales). Ce privilè-
ge était accordé à cette condition et
spécie que: si en aucun temps durant
les dites vingt années la dite corporation
(The Canada Pipe & Iron Company), les dits
Clendinning & son, leurs successeurs
& ayant causé refusent de remplir
tout ou partie de leurs obligations
qui leur sont imposées par le présent
réglement, ou si après avoir mis leur

Fid 279



PRIMEAU & CODERRE
 Avocats, Procureurs, Etc.
 EUGENE PRIMEAU, LL. B.
 LOUIS CODERRE, LL. B.

2

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal,

189

• manufacturés en opération, ils l'abandon-
 • nent ou discontinuent leurs travaux alors
 • la dite donation et la dite exemption
 • de taxes seront annulées pour l'avenir
 • seulement et la dite corporation (Canada
 • Paper etc.) et les dits-Clendinning seront
 • tenus de rembourser à la cité de St-
 • Henri autant de 20èmes de la som-
 • me de 33 mille francs qu'il restera
 • d'années à s'écouler pour complé-
 • ter le terme de vingt ans et les
 • taxes pourront être imposées et
 • collectées sur les dits terrains et
 • bâtisses à compter de ce mo-
 • ment comme si l'exemption de taxes
 • n'eût été octroyée.

C'est du moment que la
 compagnie cesse ses opérations que
 la taxe devient exigible, pourvu que
 les rôles d'évaluation perception
 en vigueur à ce moment soient
 qu'il y a eu imposition

Fol 279



P23/E2,127

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal,

189

On me dit que les rôles de 95
constatent pas qu'il y ait eu
imposition (taxes générales) sur les pro-
prietés Clarendon. C'est sur le
rôle de 1896 que l'on trouve pour
la première fois la mention de taxes
(générales) imposées sur les dites pro-
prietés. Je suis donc d'opinion
que la Côte ne peut valoir le fai-
ment que des taxes de 96.

Votre bien dévoué
Louis Coderre.
Avocat.

Fol 279



P23/E2,127

No 6872
La Cédure
Opinion in
re Clémentine
28 Oct 1896

P23/E2,127

John W. P. Nelson, President.
F. Wolfershan Thomas, Gen. Mgrs.

The Nelsons Bank

Montreal 27 Oct 1896

To the Mayor & Corporation
St Henri.

Sir

This Bank is largely
interested in the vacant land
fronting on Ferdinand St back
to G.P. Rwy track, formerly
belong to Chaplin Estate, and
across which it was said
that Euclid Street would
be opened up. Will you
kindly advise me if it has
been definitely decided to open
up said street. Yours

W. A. M. Mors

P23/E2,127

No 6872a

W. Thomas deman-
de nouvelles
de l'ouverture
de la rue
Ste Emile

27 Oct 1896

Montreal
Oct 20th 1846

Jules Beauchamp Esq
City Treasurer
St. Henry

Dear Sir

Your favor is received
concerning Receipt for \$60.-

We cannot find any
accounts for the names you
mention as still unpaid

Will you kindly send them
at once

Yours truly
J. B. [Signature]

Ref
[Signature]

Box 173 [Signature]

No 6873

Wm Cooper
reçu reception
d'un reçu
de \$ 60 et deman-
de d'autres
comptes

30 Oct 1896

P23/E2,127

Du re Billet de \$100,000⁰⁰ de la
 Province de Québec } Montreal Water & Power Co.
 Cité de St. Henri }

Demande d'Opinion Légale à
 Messieurs J.A. Madore & H. Beaudin
 Avocats de Montreal -

Documents remis aux avocats susdits
 pour étude - savoir:-

- ✓ No. 1 - The Law Guarantee and Trust Society -
- ✓ 2 Agreement M. W & P Co. & Cité de St. Henri
- ✓ 3 Sale of St. Henri Water works
- ✓ 4 Règlement No 58
- ✓ 5 do - 62
- ✓ 6 Incorporation Montreal Water & Power Co.
- ✓ 7 Documents Divers concernant la
- ✓ 8 Montreal Water & Power Co. Lettre de
- ✓ 9 M. Parlier & M. Madore en date 12 Février
- ~~10 Copie de l'acte de 30 Janvier 1870~~

Je soussigné déclare avoir reçu les docu-
 ments énumérés ci-haut



ce 29 Octobre 1896

J. A. C. Madore

No 6873a

Jac Madue d'Amos
reçu pour différents
comptes:

29 Dec 1896

457

P23/E2,127

A. Messieurs le Maire
et Echevins de la ville de St. Henri

Messieurs:

Le soussigné, s'adresse à ce conseil pour attirer son attention sur ce qui suit :

Je suis propriétaire d'un lot qui est bien bâti lequel est situé sur la rue Barré. Des lots vacants qui me touchent viennent d'être achetés ou loués par Monsieur T. St. Marie marchand de glace qui a l'intention d'y construire des glaciers qui se trouveront à elle attenantes à ma maison.

Comme ce genre de construction offre quantités d'inconvénients de nature à être nuisibles et à déprécier la valeur de ma propriété pour laquelle j'ai fait beaucoup de sacrifices,

Je soussigné, ai bien l'honneur de m'adresser à ce conseil pour avoir l'appui que je crois devoir obtenir de lui comme propriétaire payant taxes afin d'empêcher telles glaciers d'être construites.

Dans le cas d'impossibilité d'empêcher leur constructions qu'elles le soient de telle manière à ce que la valeur de ma propriété n'éprouve aucune dépréciation ou inconvénient, afin que je n'ai pas à avoir l'ennui de recourir aux procédés légaux pour tenir ce conseil responsable de tels dommages

P23/E2,127

que je pourrai éprouver.
J'aime à vous dire
que j'insiste à ce qu'elles ne soient pas
construites du tout parce qu'elles déprécieraient
quand même ma propriété.
Soumettant le tout
à votre bienveillante attention.

Je demeure votre dévoué serviteur

Étienne Dubuc

8 Rue Barré,
St. Henri

Montréal, ce 30 octobre 1896

No 6874

Etienne Dubuc
demande l'appui
du Conseil pour
empêcher de biter
des glacières.

30 oct 1896

P23/E2,127

P23/E2,127

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Électrique.
—+—
Expertises, Arbitrages, Expropriations.
—+—
BREVETS D'INVENTION.
—+—
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIÈRES.

J. EMILE VANIER,

Ingénieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montréal, Oct 31 1896

Monsieur Aquin
Maire de la Cité de St-Henri

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que suivant
instructions reçues j'ai remis à la Succession McKay une copie
du plan montrant le projet d'extension de l'avenue Metcalfe.
J'ai aussi déposé au Bureau de la Corporation de la Cité de
St-Henri une copie de ce même plan, et en suite à la de-
mande de la Corporation de Westmount j'ai envoyé à son
Ingénieur Mr Booth une autre copie de ce même plan.
Ce plan est au complet de toutes les informations voulues
et je me tiens toujours à votre disposition ainsi qu'à celle
du Conseil de la Cité de St-Henri pour la poursuite de
ce projet.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier
Ingénieur de la Cité de St-Henri

No 6875

J. E. Pavia
me envoie
copie du plan
d'extension de
la rue Metcalfe
à McKay,
Westmount etc

31 Dec 96

P23/E2,127